



GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Conseil Communautaire
24 septembre 2020
Dole – 18 h 30

PROCÈS-VERBAL

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71
Nombre de procurations : 8
Nombre de votants : 79
Date de la convocation : 16 septembre 2020
Date de publication : 02 octobre 2020

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.-L. Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.-P. Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.-L. Croiserat, J.-M. Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.-P. Fichère, J.-B. Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, J. Gruet (jusqu'à notice n°27), O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.-R. Guibelin (jusqu'à notice n°25), A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneau, G. Jeannerod, N. Jeannet (à partir notice n°04), C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.-P. Lefèvre (à partir notice n°13), J.-L. Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat (jusqu'à notice n°29), L. Rabbe, J.-M. Rebillard, C. Riotte, J.-C. Robert, J.-Y. Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.-M. Sermier (à partir notice n°04), G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Viverge, J. Zasempa.

Délégués absents ayant donné procuration : M. Berthaud à S. Champanhet, J.-P. Cuinet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, A. Douzenel à N. Jeannet (à partir notice n°04), D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, I. Girod à J.-B. Gagnoux, N. Gomet à H. Prat, J. Gruet à J.-P. Fichère (à partir notice n°28), J.-P. Lefèvre à I. Mangin (jusqu'à notice n°12).

Délégués absents non suppléés et non représentés : A. Douzenel (notices n°01 à 03), C. Chautard, M.-R. Guibelin (à partir notice n°26), N. Jeannet (notices n°01 à 03), C. Mathez, F. Rigaud, H. Prat (notice n°30), E. Saget, J.-M. Sermier (notices n°01 à 03), P. Verne.

Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien DUTHU (suppléant de Monsieur Daniel BERNARDIN).

M. le Président : Bonjour à tous. Selon l'usage, je remercie le Maire de Dole de nous accueillir dans sa commune, bien que nous soyons dans un bâtiment géré par la SPL Hello Dole. Si vous le voulez bien, j'ouvre cette séance en vous donnant communication des pouvoirs, sachant que je dois commencer plutôt par désigner un secrétaire de séance.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. le Président : Par ordre alphabétique des communes, nous proposerions de désigner Daniel BERNARDIN, mais je ne l'ai pas vu. Est-il arrivé ?

M. DUTHU : Je le remplace.

M. le Président : Je te propose de prendre le secrétariat de séance. Rassure-toi, tout est préparé.

M. DUTHU : Très bien.

M. le Président : Merci. Nous continuons par les approbations des comptes rendus des Conseils Communautaires des 15 et 22 juillet 2020.

Approbation du compte rendu des Conseils Communautaires des 15 et 22 juillet 2020

M. le Président : Tout le monde en a-t-il pris connaissance ? Avez-vous des observations ? Nous n'avons rien reçu par écrit ou autrement. S'il n'y a pas d'observation, je mets au vote. Concernant le compte rendu du 15 juillet, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 15 juillet 2020.

M. le Président : Concernant le compte rendu du 22 juillet, y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve le compte rendu du Conseil Communautaire du 22 juillet 2020.

Communication des décisions prises par le Président

M. le Président : Nous passons au compte rendu des décisions que j'ai pu prendre dans le cadre de ma délégation de pouvoir. Vous en avez la liste dans votre dossier. Vous les avez reçues, bien sûr, en temps et en heure. Vous voyez qu'il y en a un certain nombre. Ce sont surtout des paiements de factures qui sont, bien sûr, conformes aux engagements déjà été pris lors de délibérations ou lors du budget, bien évidemment.

Nous trouvons ainsi des décisions concernant :

- le cabinet CGBG pour des honoraires d'avocats ;
- C3B ;
- Equalia ;
- l'État pour la gestion des masques, pour la sollicitation d'une aide de l'État ;
- la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour demander une subvention pour l'acquisition de nouvelles collections ;
- l'Agence de l'Eau pour une convention d'aide financière pour le schéma directeur d'eau et d'assainissement ;
- Point Com' pour un contrat de prestation de service pour la rédaction des comptes rendus des Conseils Communautaires ;
- ROUGE Jennifer pour une convention de rupture conventionnelle ;
- la SARL EJE pour la réalimentation électrique du site Ideal Standard ;
 - l'UGAP (Union des Groupements d'Achats Publics) pour l'aménagement de la salle de l'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) de Rochebelle.

Vous avez ensuite toute une série de délibérations sur des décisions sans incidence financière. Ce sont les conventions avec :

- l'association Oreille en Fête pour des mises à disposition de locaux gracieusement ;
- le service Transports pour tout ce qui concerne les accès dans le cadre de la Boucle Insolite à laquelle vous avez été nombreux à participer et qui a été une belle réussite ;
- l'Urbanisme sur des délégations à la commune de Dole du Droit de Prémption Urbain (DPU).

Sur les décisions prises par le Président, avez-vous des observations, des questions, des compléments à demander ? S'il n'y a pas de question, je vous propose de prendre acte de ces décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Président.

Communication des décisions prises par le Bureau Communautaire

M. le Président : Nous passons aux décisions prises par le Bureau. Elles sont au nombre de deux. La première concerne une attribution d'une subvention à l'EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) Saline Royale pour l'organisation du concert de Jordi Savall à la collégiale Notre-Dame de Dole le 12 décembre 2020. Nous avons donné un avis favorable pour une subvention à hauteur de 10 000 euros. La deuxième concerne l'attribution d'une aide directe à la réhabilitation de locaux commerciaux pour l'entreprise Sun et Moon pour 615 euros. Voilà les deux décisions validées en Bureau. Avez-vous des questions sur ces deux décisions ? S'il n'y a pas de question, nous prenons acte de ces décisions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend acte des décisions prises par le Bureau Communautaire.

M. le Président : Nous poursuivons ce qui avait été commencé lors du dernier Conseil le 22 juillet 2020.

NOTICE N° 01 : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU SEIN DE COMMISSIONS, D'ÉTABLISSEMENTS PUBLICS, D'ASSOCIATIONS ET ORGANISMES EXTERIEURS

M. le Président : Cette notice concerne les nominations dans un certain nombre de satellites de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous commençons par la Mission Locale. Je vous propose une liste en fonction des personnes, soit que nous avons sollicitées, soit qui ont proposé des candidatures.

Je m'excuse de revenir en arrière, mais j'ai oublié de citer les pouvoirs. Jean-Pierre CUINET donne pouvoir à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Catherine DEMORTIER à Sylvette MARCHAND, Alexandre DOUZENEL à Nathalie JEANNET, Daniel GERMOND à Catherine NONNOTTE-BOUTON, Isabelle GIROD à Jean-Baptiste GAGNOUX, Jean-Philippe LEFÈVRE à Isabelle MANGIN, Nicolas GOMET à Hervé PRAT, et Mathieu BERTHAUD à Stéphane CHAMPANHET.

Je poursuis. Vous voyez la liste que je vous propose pour les représentants à la Mission Locale, autrement dit l'Agence de Développement et de Promotion du Nord Jura (ADPNJ). Nous avons 20 sièges à pourvoir. Je vous propose les candidatures de :

- Jean-Yves ROY ;
- Philippe BLANCHET ;
- Catherine NONNOTTE-BOUTON ;
- Jean-Baptiste GAGNOUX ;
- Nathalie JEANNET ;
- Isabelle MANGIN ;
- Frédérique DRAY ;
- Julien STOLZ ;
- Micheline HENRY ;
- Dominique MICHAUD ;
- Cyriel JEANNEAUX ;
- Laurent RABBE ;
- Marie-Rose GUIBELIN ;
- Olivier LACROIX ;
- Maurice HOFFMANN ;
- Bernard GUERRIN ;
- Jean-Luc CROISERAT ;
- Dominique TRONCIN ;
- Gérard CHAUCHEFOIN ;
- Agnès MATHIOT.

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. S'il n'y en a pas d'autres, quelqu'un s'oppose-t-il à un vote groupé de la liste entière ? Personne ne s'y oppose. Je mets donc au vote l'ensemble de cette liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de la liste ci-dessus des représentants du Conseil Communautaire au sein de l'ADPNJ.

M. le Président : Nous passons aux désignations à l'association AMORCE. Cette association concerne les réseaux de chaleur. Nous proposons Thierry GAUTHRAY-GUYENET (titulaire) et Maryline MIRAT (suppléante). Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Thierry GAUTHRAY-GUYENET (titulaire) et de Maryline MIRAT (suppléante) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein de l'association AMORCE.

M. le Président : Pour l'ASCOMADE, nous proposons Olivier MEUGIN (titulaire) compte tenu de ses fonctions et Maryline MIRAT (suppléante). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Maryline MIRAT (suppléante) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein de l'association ASCOMADE.

M. le Président : Pour l'ATMO (qualité de l'air), nous proposons Olivier MEUGIN. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation d'Olivier MEUGIN en tant que représentant du Conseil Communautaire au sein d'ATMO Bourgogne Franche-Comté.

M. le Président : Pour BGE (Boutique de Gestion), nous proposons Thierry GAUTHRAY-GUYENET (titulaire) et Catherine NONNOTTE-BOUTON (suppléante). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Thierry GAUTHRAY-GUYENET (titulaire) et de Catherine NONNOTTE-BOUTON (suppléante) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein de BGE.

M. le Président : Pour le CBNFC ORI (Conservatoire Botanique National de Franche-Comté - Observatoire régional des Invertébrés), nous vous proposons Olivier MEUGIN (titulaire) et Catherine NONNOTTE-BOUTON (suppléante). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Catherine NONNOTTE-BOUTON (suppléante) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein du CBNFC ORI.

M. le Président : Pour les Chemins de Cluny Franche-Comté Bourgogne Association, nous vous proposons la candidature de Jean-Philippe LEFÈVRE. Y a-t-il d'autres candidatures ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Philippe LEFÈVRE en tant que représentant du Conseil Communautaire au sein des Chemins de Cluny Franche-Comté Bourgogne Association.

M. le Président : Pour le Contrat Local de Santé (CLS), je siège de plein droit et trois postes sont à pourvoir. Nous vous proposons les candidatures de Séverine CALINON, Justine GRUET et Georges JEANNEROD. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Séverine CALINON, Justine GRUET et Georges JEANNEROD en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein du CLS.

M. le Président : Pour le CNAS (Centre National d'Action Sociale), nous vous proposons la candidature de Jean-Michel DAUBIGNEY. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Michel DAUBIGNEY en tant que représentant du Conseil Communautaire au sein du CNAS.

M. le Président : Pour la CODERANDO (Commission Départementale pour la Randonnée), nous vous proposons Marie-Rose GUIBELIN (titulaire) et Isabelle DELAINE (suppléante). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Marie-Rose GUIBELIN (titulaire) et d'Isabelle DELAINE (suppléante) en tant que représentantes du Conseil Communautaire au sein de la CODERANDO.

M. le Président : Pour le Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (CRHH), nous vous proposons Dominique TRONCIN (titulaire) et Mathieu BERTHAUD (suppléant). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Dominique TRONCIN (titulaire) et de Mathieu BERTHAUD (suppléant) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein du CRHH.

M. le Président : Pour le Comité de Rivière Vallée du Doubs et Territoires associés, nous vous proposons la candidature d'Olivier MEUGIN. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation d'Olivier MEUGIN en tant que représentant du Comité de Rivière Vallée du Doubs et Territoires associés.

M. le Président : Pour DECA BFC (Dispositif d'Entrepreneuriat aCadémique), dispositif de soutien pour encourager la création d'entreprises dans un contexte un peu spécifique lié à l'université, nous proposons la candidature de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE en tant que représentante du Conseil Communautaire au sein de DECA BFC.

M. le Président : Pour l'EMC du Jura (École de Management Commercial), nous avons un poste à pourvoir. Je vous propose la candidature de Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Claire BOURGEOIS-REPUBLIQUE en tant que représentante du Conseil Communautaire au sein de l'EMC du Jura.

M. le Président : Pour la CLIS (Commission Locale d'Information et de Surveillance) pour EQUIOM, nous vous proposons :

Titulaires	Suppléants
Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE	Maryline MIRAT
Olivier MEUGIN	Thomas RYAT

Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de la liste ci-dessus des représentants du Conseil Communautaire au sein de la CLIS pour EQUIOM Société.

M. le Président : Nous devons désigner des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sein des collèges et lycées de notre territoire. Pour le lycée Jacques Duhamel (Dole), nous vous proposons Olivier LACROIX. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation d'Olivier LACROIX en tant que représentant du Conseil Communautaire au sein du lycée Jacques Duhamel (Dole).

M. le Président : Pour le lycée Jacques Prévert (Dole), nous vous proposons Alexandre DOUZENEL. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation d'Alexandre DOUZENEL en tant que représentant du Conseil Communautaire au sein du lycée Jacques Prévert (Dole).

M. le Président : Pour le lycée Charles Nodier (Dole), nous vous proposons Grégory SOLDAVINI. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Grégory SOLDAVINI en tant que représentant du Conseil Communautaire au sein du lycée Charles Nodier (Dole).

M. le Président : Pour le collège Maryse Bastié, nous vous proposons Cyril MILLIER. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Cyril MILLIER en tant que représentant du Conseil Communautaire au sein du collège Maryse Bastié (Dole).

M. le Président : Pour le collège de l'Arc (Dole), nous vous proposons Frédérique DRAY. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Frédérique DRAY en tant que représentante du Conseil Communautaire au sein du collège de l'Arc (Dole).

M. le Président : Pour le collège Nicolas Ledoux (Dole), nous vous proposons Jacky ZASEMPA. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jacky ZASEMPA en tant que représentant du Conseil Communautaire au sein du collège Nicolas Ledoux (Dole).

M. le Président : Pour le collège Jean Jaurès (Damparis), nous vous proposons Émeric PAUVRET. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation d'Émeric PAUVRET en tant que représentant du Conseil Communautaire au sein du collège Jean Jaurès (Damparis).

M. le Président : Pour le collège des Vernaux (Tavaux), nous vous proposons Aline CALLEGHER. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation d'Aline CALLEGHER en tant que représentante du Conseil Communautaire au sein du collège des Vernaux (Tavaux).

M. le Président : Pour le FAU (Fonds d'Aménagement Urbain), nous proposons les candidatures de Jean-Pascal FICHÈRE (titulaire), donc moi-même, et Dominique MICHAUD (suppléant). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Pascal FICHÈRE (titulaire) et Dominique MICHAUD (suppléant) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein du FAU.

M. le Président : Pour la FREDON (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles), je vous propose les candidatures d'Olivier MEUGIN (titulaire) et de Thomas RYAT (suppléant). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation d'Olivier MEUGIN (titulaire) et Thomas RYAT (suppléant) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein de la FREDON.

M. le Président : Pour Initiative Dole Territoires, je vous propose les candidatures de Thierry GAUTHRAY-GUYENET (titulaire) et de Jean-Yves ROY (suppléant). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Thierry GAUTHRAY-GUYENET (titulaire) et Jean-Yves ROY (suppléant) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein d'Initiative Dole Territoires.

M. le Président : Pour Initiative Jura Association, je vous propose les candidatures de Thierry GAUTHRAY-GUYENET (titulaire) et de Jean-Yves ROY (suppléant). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Thierry GAUTHRAY-GUYENET (titulaire) et Jean-Yves ROY (suppléant) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein d'Initiative Jura Association.

M. le Président : Pour Jura Service, je vous propose les candidatures de Jean-Yves ROY (titulaire) et de Séverine CALINON (suppléante). Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Jean-Yves ROY (titulaire) et Séverine CALINON (suppléante) en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein de Jura Service.

M. le Président : Pour Scènes du Jura, nous avons cinq postes, mais deux sont fléchés. Le Président siège ès qualités, mais je me ferai représenter par Jean-Philippe LEFÈVRE. Le Maire de Dole a également un poste de plein droit dans la mesure où le théâtre est sur son territoire. Il a désigné Alexandre DOUZENEL pour le remplacer. Nous avons donc trois postes à pourvoir. Nous vous proposons Joëlle LEPETZ, Jacques PÉCHINOT et Jean-Yves ROY. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation de Joëlle LEPETZ, Jacques PÉCHINOT et Jean-Yves ROY en tant que représentants du Conseil Communautaire au sein des Scènes du Jura.

M. le Président : Pour le SIERD (Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Dole), cela demande une petite explication. Nous avons fait une erreur lors du dernier Conseil Communautaire. C'est maintenant la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui siège au SIERD. Nous avons gardé le principe de flécher les représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en provenance des communes de l'ancien syndicat, ce qui nous paraissait d'autant plus essentiel pour ce mandat. En l'occurrence, la commune de Goux avait deux postes ; nous en avons donc demandé deux. Nous avons désigné la dernière fois Isabelle GIROD et Monsieur GOELKE. Or Monsieur GOELKE n'étant pas conseiller municipal, il n'est pas éligible. Le Contrôle de Légalité nous a fait un courrier nous indiquant que nous devons recommencer l'élection des délégués.

Par ailleurs, nous avons omis la dernière fois de désigner deux représentants de Nevy-lès-Dole. Cette commune étant rattachée à ce syndicat depuis une délibération de décembre 2019 et un arrêté préfectoral de janvier ou février 2020, nous aurions dû désigner deux candidats de plus. Nous avons ainsi trois noms à désigner aujourd'hui. Isabelle GIROD ayant été élue, nous l'avons indiquée pour mémoire. Il nous faut désigner Blandine CRETIN-MAITENAZ pour Goux, Françoise DAVID et

Myriam CHEVAUX pour Nevy-lès-Dole. Ce sont ces trois derniers noms que je dois mettre au vote. Y a-t-il d'autres candidats émanant de ces communes ? Je n'en vois pas. Je mets donc au vote la candidature de ces trois personnes. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la désignation supplémentaire de Blandine CRETIN-MAITENAZ pour la commune de Goux, et de Françoise DAVID et Myriam CHEVAUX pour la commune de Nevy-lès-Dole en tant que représentantes du Conseil Communautaire au sein du SIERD.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 02 : DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID)

M. le Président : Pour cette commission, c'est un peu plus compliqué, puisqu'il nous faut désigner 40 personnes, 20 titulaires et 20 suppléants. J'ai fait un appel au peuple. Vous avez dû recevoir il y a quelque temps un email émanant de mes services pour vous proposer des noms. Je vous indique simplement le fonctionnement de cette commission. Nous avons 20 titulaires, 20 suppléants, mais parmi ces 40, l'administration fiscale choisit 10 titulaires et 10 suppléants. Ne me demandez pas leurs critères. J'imagine que vous êtes de bons contribuables pour continuer à siéger dans cette commission. Néanmoins, je ne connais pas leurs critères. Prennent-ils les premiers de la liste ? Je n'en sais rien. Toutefois, nous avons listé les candidats potentiels.

Nous vous proposons ainsi comme titulaires :

- Jean-Pascal FICHÈRE ;
- Jean-Michel DAUBIGNEY ;
- Isabelle MANGIN ;
- Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE ;
- Thierry GAUTHRAY-GUYENET ;
- Aline CALLEGHER ;
- Gérard GINET ;
- Daniel GERMOND ;
- Thierry MADER ;
- Maurice BLANCHOT ;
- Christian GRAS ;
- Patrick VIVERGE ;
- Bruno CHEVAUX ;
- Christine BOLIS ;
- Patrick MILAVEC ;
- Béatrice BARRET-PAQUES ;
- Philippe BLANCHET ;
- Véronique LAUBEPIN ;
- Jean-Claude ROBERT ;
- Jacky ZASEMPA.

En passant les noms, je me rends compte que pour le coup, dans cette commission, ce n'est pas la peine d'être un élu municipal pour siéger. En effet, je vois que Monsieur BLANCHOT est proposé par Authume. C'est un contribuable et il est inspecteur des impôts. Il connaît un peu le « truc ». C'est pour cela qu'il a été proposé. Sur cette liste de 20 titulaires, y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je vais mettre au vote cette liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste des 20 membres titulaires ci-dessus à la CIID.

M. le Président : Quant aux suppléants, je vous propose la liste suivante :

- Olivier GRUET ;
- Martine BARBIER ;
- Jacques LAGNIEN ;
- Serge JACQUET ;
- Clotilde DESCROUX ;
- Roland VANDELLE ;
- Maxence GRENOT ;
- Pierre BELSOT ;

- Jean-Luc LEGRAND ;
- Jean-Louis LAPLACE ;
- Georges JEANNEROD ;
- Hervé GUILLEY ;
- Joël GERDY ;
- Julien STOLZ ;
- Bernard GUERRIN ;
- Agnès MATHIOT ;
- Denis GINDRE ;
- Maurice HOFFMANN ;
- Pascal LOPEZ ;
- Jean-Luc BONIN.

Y a-t-il d'autres candidats pour ces suppléances ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste des 20 membres suppléants ci-dessus à la CIID.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 03 : COMMISSION LOCALE DU SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE DE DOLE

M. le Président : La commission se compose de

- 5 membres de droit :
 - le Président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ;
 - le Maire de Dole ;
 - le Préfet du Jura ;
 - le Directeur Régional des Affaires Culturelles ;
 - l'Architecte des Bâtiments de France ;
- 15 membres nommés, soit :
 - 5 membres élus désignés au sein de l'organe délibérant ;
 - 5 représentants d'associations ayant pour objet la protection, la promotion ou la mise en valeur du patrimoine ;
 - 5 personnalités qualifiées.

Des noms ont été proposés. Je vous en soumetts la liste. Pour les élus de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, nous vous proposons :

Titulaires	Suppléants
Mathieu BERTHAUD	Jacques PÉCHINOT
Jean-Philippe LEFÈVRE	Patricia ANTOINE
Mohamed MBITEL	Catherine DEMORTIER
Dominique MICHAUD	Julien STOLZ
Dominique TRONCIN	Jean-Yves ROY

Nous passons au vote pour ces membres élus de l'EPCI (Établissement public de coopération intercommunale). Je vous proposerai ensuite d'autres noms. Y a-t-il d'autres candidats ? Je n'en vois pas. Je mets aux voix ces deux listes. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste des membres élus ci-dessus en tant que représentants l'EPCI à la Commission Locale du Site Patrimonial Remarquable (CLSPR) de Dole.

M. le Président : Je rappelle qu'il y a cinq personnes représentant des associations. Elles sont nommées par arrêté du Président, c'est-à-dire que je les désigne. Pour information, il n'y a pas de raison de faire de mystère sur le sujet. C'est tout à fait ouvert. Nous allons proposer au président de chaque association, et chaque président pourra éventuellement désigner quelqu'un d'autre. Chaque association gèrera. Nous proposons ainsi :

- l'Université ouverte ;
- les Amis de Pasteur ;
- les Amis de Marcel Aymé ;

- les Amis de l'Orgue ;
- les Amis des Musées des Beaux-Arts.

Avec tous ces amis, nous devrions y arriver. Ce sont des associations assez représentatives de leur investissement sur le patrimoine dolois. Je pense que cela a tout à fait son sens.

Les cinq personnalités qualifiées qui nous ont été proposées sont les suivantes :

Titulaires	Suppléants
Pierre MOGNOL	Pierre MORIN
Florence JUILLARD-FERREUX	Jean-Louis CUISANT
Jacky THEUROT	Guy MARTIN
Bénédicte GAULARD	Colette BRUAND
Jean-Claude PROTET	Patrick FRANCHINI

C'est pour information, car vous n'avez pas à délibérer sur cette liste. Je m'excuse, car c'est un peu fastidieux. Je me permets simplement une petite remarque, car entre ces deux séances, la dernière et celle-ci, nous avons nommé de nombreux postes. J'aimerais faire vivre ces représentants. Vous avez vu comment cela se passe, c'est toujours un peu compliqué malgré les apparences. Si des postes vous embêtent, parce que vous n'avez pas le temps, parce que cela tombe mal ou pour toutes autres raisons, il faudrait nous le dire. En cours de mandat, nous pouvons tout à fait changer les désignations. Ce n'est pas gravé dans le marbre pendant six ans.

Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 04 : INSTALLATION DES COMMISSIONS DE TRAVAIL

M. le Président : Je vous rappelle que nous avons mis en place 10 commissions. Vous avez tous dans vos pochettes leurs noms et leurs axes. Pour mémoire, toutes ces commissions ont un Vice-Président qui les pilote. Je vous rappelle la règle. Chaque commune a pu désigner ses représentants si elle le souhaitait, sachant qu'en fonction de la taille de la commune, un ou plusieurs représentants étaient possibles.

La première commission « Aménagement, urbanisme, habitat, Politique de la Ville » sera animée par le Vice-Président Dominique MICHAUD et le membre délégué Dominique TRONCIN. Vous avez la liste des membres. Toutes les communes doivent retrouver « leurs petits ». Il ne doit pas y avoir de problème.

La deuxième commission « Développement économique, CTEI (Contrat de Transition Écologique et Industrielle), commerce et économie sociale et solidaire » sera animée par Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE en sa qualité de Vice-Présidente. Nous aurons deux membres du Bureau délégués, Jean-Yves ROY et Thierry GAUTHRAY-GUYENET.

La troisième commission « Affaires générales » sera animée par le Vice-Président Jean-Michel DAUBIGNEY et Isabelle MANGIN, membre délégué.

La quatrième commission « Enfance jeunesse » sera animée par la Vice-Présidente Nathalie JEANNET.

La cinquième commission « Transition écologique, biodiversité, déchets et environnement » sera animée par le Vice-Président Olivier MEUGIN et le membre délégué Thierry GAUTHRAY-GUYENET.

La sixième commission « Services aux communes, coopérations interterritoriales, commande publique » sera animée par le Vice-Président Bernard GUERRIN et Séverine CALINON, membre du Bureau délégué.

La septième commission « Mobilités » sera animée par le Vice-Président Grégory SOLDAVINI et Marie-Rose GUIBELIN.

La huitième commission « Attractivité du territoire, tourisme, politiques contractuelles, sports » sera animée par Jean-Baptiste GAGNOUX et le membre du Bureau délégué Christophe MONNERET.

La neuvième commission « Travaux, eau et assainissement, bâtiments » sera animée par Gérard FERNOUX-COUTENET en tant que Vice-Président et le membre du Bureau délégué Jean-Luc CROISERAT.

La dixième commission « Actions culturelles, événementiel et vie associative » sera animée par le Vice-Président Jean-Philippe LEFÈVRE et un membre du Bureau délégué, Jacques PÉCHINOT.

Voilà ce que nous avons mis en place, en fonction des règlements proposés lors de la dernière séance du Conseil Communautaire. Avez-vous des questions à poser, des compléments à demander, des ajustements de dernière minute ? Je n'en vois pas.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la constitution nominative des 10 commissions de travail précitées.

M. le Président : Je vous propose de poursuivre avec la question suivante concernant les fonds de concours.

Je laisse Bernard GUERRIN présenter cette délibération.

NOTICE N° 05 : ATTRIBUTION DE FONDS DE CONCOURS POUR LES COMMUNES

M. GUERRIN : Bonsoir à tous. Dans le cadre du dispositif des fonds de concours mis en place en 2018 pour les communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le Conseil d'Administration est appelé à se prononcer pour la signature d'une convention d'attribution de fonds de concours pour huit communes. Le coût total des projets des communes s'élève à 171 407,85 euros et le montant total à octroyer aux communes par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole sera de 53 195,67 euros.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'attribuer aux communes concernées les fonds de concours précités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions d'attribution de fonds de concours correspondantes.

Vous avez en annexe la liste des communes concernées.

M. le Président : Vous avez ainsi les communes de Brevans, Crissey, Amange, Damparis, Menotey, Champvans, Parcey et Foucherans. Pour vous rappeler la règle, c'est 50 % du reste à payer pour la commune, plafonné à 10 000 euros. C'est pour cela que vous retrouvez les taux de participation qui sont un peu variables en fonction des projets et des plans de financement de chacun des projets. Avez-vous des questions sur ces attributions ? S'il n'y en a pas, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'attribution de fonds de concours pour les communes.

NOTICE N° 06 : EXPERIMENTATION DE LA CERTIFICATION DES COMPTES – SYNTHESSES DES AUDITS 2019 - COMMUNICATION A L'ASSEMBLEE DELIBERANTE

M. le Président : Je fais un rappel pour les nouveaux ; les anciens élus le savent. Nous sommes en expérimentation de la certification des comptes. Ce processus s'engagera jusqu'à 2022 ou 2023. Nous faisons l'objet de contrôles à la fois de la Cour des Comptes et de la Chambre Régionale des Comptes, y compris de la DGFIP (Direction Générale des Finances Publiques) qui nous suit de manière assez attentive. Le relais sera pris par un cabinet privé, dont nous avons délibéré ici. Le cabinet ORCOM aura en charge cette mission et fera une première précertification en 2020, puis en 2021 et 2022. L'expérimentation devra se terminer en 2023.

Isabelle, je te laisse la parole si tu souhaites en dire un mot.

Mme MANGIN : Merci. Dans le cadre de la démarche de la certification des comptes, la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes ont audité en 2019 les cycles suivants :

- les charges de personnel ;

- l'arrêté des comptes ;
- la maîtrise des risques.

Les comptes rendus de ces audits font l'objet d'une annexe communicable aux membres du Conseil Communautaire.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de la synthèse des audits 2019 menés par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux ;
- d'autoriser Monsieur le Président à engager les procédures administratives nécessaires et à signer tout document à intervenir.

M. le Président : Merci. Vous avez accès au dossier complet si vous le souhaitez, sachant que leur contrôle a porté sur trois cycles (les charges de personnel, les procédures d'arrêté des comptes et la maîtrise des risques). Avez-vous des questions sur ce processus de certification ? S'il n'y a pas de question, je vous demande de prendre acte et de m'autoriser à engager les procédures administratives nécessaires à signer tout document. Il s'agit surtout de prendre acte de ce rapport, de cette synthèse des rapports des audits 2019.

Le Conseil Communautaire prend acte de synthèse des audits 2019 menés par la Cour des Comptes et la Chambre Régionale des Comptes Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre de l'expérimentation de la certification des comptes publics locaux.

M. le Président : Je poursuis avec la notice suivante. La parole est à Isabelle MANGIN.

NOTICE N° 07 : REGULARISATION COMPTABLE (COMPTE 1069)

Mme MANGIN : Toujours dans le cadre de la démarche de certification des comptes et du changement référentiel comptable, il est nécessaire d'autoriser le trésorier à effectuer une régularisation comptable.

Par conséquent, il est proposé au Conseil Communautaire :

- de solliciter Madame le Comptable Public afin qu'elle enregistre les opérations d'ordre non budgétaires suivantes :
 - pour le Budget principal :
 - débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 7 203,58 euros ;
 - crédit du compte 1069 « Reprise 1997 sur excédent capitalisé – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » : 7 203,58 euros ;
 - pour le Budget annexe des ZAE :
 - débit du compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 8 402,51 euros ;
 - crédit du compte 1069 « Reprise 1997 sur excédent capitalisé – Neutralisation de l'excédent des charges sur les produits » : 8 402,51 euros.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à intervenir pour mener à bien ces opérations.

M. le Président : Merci. C'est très formel, et nous nous en excusons, mais le comptable n'a pas le droit de passer d'écritures s'il n'a pas de délibération. Nous devons donc nous plier à cette contrainte. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la régularisation comptable (compte 1069).

M. le Président : Isabelle, tu poursuis sur les remises gracieuses.

NOTICE N° 08 : DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE DU COMPTABLE PUBLIC

Mme MANGIN : Merci. L'ancien comptable de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est mis en cause par sa hiérarchie dans le cadre de sa gestion 2014. Les faits qui lui sont reprochés

reposit sur des problèmes de forme et non de fond. Considérant que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole n'a subi aucun préjudice financier, il est proposé de donner un avis favorable à sa demande.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- d'émettre un avis favorable à la remise gracieuse la plus large du débet prononcé à l'encontre de Monsieur Patrick Gagneur par la Cour des Comptes, dans le cadre de son jugement n° S2020-1087 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tout document à intervenir.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur cette remise gracieuse ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la demande de remise gracieuse du comptable public.

M. le Président : Nous passons à la décision modificative pour le budget 2020.

NOTICE N° 09 : DECISION MODIFICATIVE

M. le Président : Nous avons deux opérations importantes.

Premièrement, nous avons à prendre en compte le pacte régional pour l'économie de proximité sur lequel nous allons délibérer tout à l'heure. Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE vous en fera la présentation. Ce pacte s'intègre dans un plan de relance. Nous devons donc tenir compte de ces éléments.

Deuxièmement, j'ai une délibération concernant le complexe aquatique et sportif. Lorsque nous avons prévu le financement, nous avons prévu la dernière tranche sur 2021. Nous nous apercevons que les appels de fonds et l'avancement du dossier sont tels que nous risquons – les services sont prudents – d'avoir à solder de nombreuses opérations avant le 31 décembre. Pour éviter une impasse, un inconfort et pour que les services puissent honorer nos factures, nous préférons inscrire la dépense et la recette dès cette décision modificative. Évidemment, ce sont des sommes que nous ne trouverons plus l'an prochain dans le cadre des reports, mais les inscriptions ont été faites. C'est pour cela que vous avez le budget qui apparaît à l'écran.

En l'occurrence, nous avons des opérations de compte à compte pour le compte d'abondements du pacte régional. Nous mettons ainsi 54 000 euros sur le compte 74 en les retirant du compte 65. Par ailleurs, nous avons 217 700 euros (compte à compte) que nous faisons par rapport à l'affectation qui en sera faite. D'autre part, nous avons les « 2 x 54 425 euros », soit l'équivalent de 110 000 euros que nous allons prendre sur le fonds Covid que nous avons mis œuvre dans le budget supplémentaire. Tout cela est donc une question d'organisation. En revanche, la dépense et la recette nouvelles sont pour le complexe Tallagrand, soit le solde des travaux pour 3 650 000 euros et les emprunts pour 3 650 000 euros (3 648 000 euros, pour être précis).

Voilà pour ces modifications qui permettront de boucler les opérations 2020. Avez-vous des questions sur les opérations proposées ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la décision modificative.

M. le Président : La parole est à Jean-Michel DAUBIGNEY pour la notice suivante.

NOTICE N° 10 : FIXATION DE TARIFS POUR LA FOURRIERE AUTOMOBILE INTERCOMMUNALE DU GRAND DOLE

M. DAUBIGNEY : Bonsoir à toutes et à tous. Vous savez qu'une fourrière automobile est opérationnelle sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole depuis octobre 2019. Les tarifs sont proposés ce soir pour être votés. Sachez qu'ils n'évoluent pas. Ce sont les mêmes appliqués depuis le début du lancement de cette procédure. Voilà, c'est simple.

M. le Président : Cette fourrière se développe assez bien. Nombre d'entre vous l'ont utilisée. Sachez-le, c'est un service auquel pratiquement toutes les communes sur les 47 ont adhéré. Si des voitures vous embarrassent sur la voie publique, pensez à ce service qui est à votre disposition. Comme cela a été rappelé, les tarifs ne bougent pas. Avez-vous des questions sur cette fourrière, plus précisément sur les tarifs ? Si vous avez des questions sur la fourrière en général, n'hésitez pas. S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la fixation de tarifs pour la fourrière automobile intercommunale de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour la notice suivante.

NOTICE N° 11 : ATTRIBUTION D'UNE AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Bonsoir. Vous savez que depuis 2017, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole s'est dotée d'un outil d'aide à l'immobilier d'entreprise. Il vous est proposé ce soir d'attribuer une subvention de 10 000 euros au titre de cette aide à la SCI En Bas de Louchaux, dont le porteur de projet est Monsieur BACLET. Il souhaite construire un bâtiment à usage d'atelier pour procéder au réaménagement de la zone d'activités de la gare de Champvans. C'est finalement l'ancienne scierie BOUVET.

Il vous est proposé ce soir :

- d'approuver cette subvention de 10 000 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'aide à l'immobilier d'entreprise ci-annexée.

M. le Président : Merci. Avez-vous des questions sur cette aide à l'immobilier d'entreprise ?

M. VIVERGE : Merci de me donner la parole. J'aurais aimé avoir un peu plus de précisions quant aux critères d'éligibilité.

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Déjà, c'est un budget estimé à 780 000 euros portant sur l'extension de son bâtiment actuel pour la location à deux de ses sociétés qui font du transport et à la location de CTB Prêt à Bâtir. Les critères d'éligibilité sont en vue du projet, de son montant d'investissement et de l'extension. Les montants sont calculés aussi en rapport à l'investissement. Pour information, le montant maximum est de 100 000 euros. Nous accordons ici le montant minimum par rapport à un projet comme celui-ci, car il y a très peu de création d'emplois. C'est surtout du maintien d'emplois sur le site.

M. VIVERGE : Si je peux me permettre de vous demander une précision, n'y a-t-il pas de critères environnementaux, sociaux ou autres, par exemple, pour obtenir ces crédits ?

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Des critères sociaux, si. Comme je l'ai précisé, la création d'emploi est un des critères majeurs pour l'attribution de cette aide. Par rapport aux critères environnementaux, il faut savoir que par rapport à ces sociétés de transport, Monsieur BACLET a passé une convention avec l'ADEME. Il s'est inscrit dans un programme porté par l'ADEME notamment sur la réduction de l'utilisation du gasoil, je le sais. Nous avons évidemment pris en compte cet aspect. Concernant la réalisation du bâtiment, il s'agit d'un hangar. En matière d'énergie, il n'y a pas de possibilité de mettre des panneaux photovoltaïques, car la consommation énergétique est très faible. Ensuite, en termes de récupération d'eau, il respecte les consignes en vigueur.

Généralement, dans le cadre de l'aspect environnemental, cela repose aussi sur les règlements de zone. Ici, il respecte tous les dispositifs de cette zone. Néanmoins, je le répète. Par rapport à l'activité, notamment de transport, il est vrai qu'il s'inscrit dans une dynamique, et je sais de tête, par exemple, l'engagement qu'il a avec l'ADEME. Je sais que l'année dernière, il a réduit de près de 5 %, je crois, sa consommation de gasoil. Il est donc vraiment dans une logique environnementale.

M. le Président : Merci de ces précisions. Y a-t-il d'autres interventions, d'autres questions ? S'il n'y en a pas, je vous propose de mettre au vote la délibération lue tout à l'heure. Il s'agit donc :

- d'approuver cette attribution de subvention ;
- de m'autoriser à signer les documents y afférents.

Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise.

M. le Président : La parole st à Thierry GAUTHRAY-GUYENET pour la notice suivante.

NOTICE N° 12 : PARTICIPATION COMPLEMENTAIRE AU CAPITAL DE DOLE BIOGAZ

M. GAUTHRAY-GUYENET : Bonsoir. Vous savez que par délibération de juin 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avait approuvé l'engagement de la collectivité dans le projet Biogaz. Nous parlons ici de l'usine de méthanisation de Brevans à partir de biomasse. À l'époque, nous avons pris une participation au capital de Biogaz à hauteur de 5 %. Dans le pacte d'associés à l'époque, il y avait l'engagement des partenaires NASKEO et Ter'Green de recéder leurs parts entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre 2020. Nous devons prendre la décision ce soir de respecter notre engagement et de reprendre une participation de 6 888 euros, soit 4,59 % du capital, accompagné d'un rachat des obligations convertibles de NASKEO pour 41 912 euros, ce qui représente un investissement complémentaire de 48 800 euros.

Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil Communautaire :

- d'approuver la prise de participation complémentaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la SAS Dole Biogaz, par le biais de souscriptions d'actions et de rachat d'obligations convertibles ;
- de prendre note que la souscription des obligations convertibles est augmentée d'intérêts représentant un montant estimatif de 2 800 euros ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer en ce sens les documents d'exécution ainsi que les contrats correspondants.

M. le Président : Merci. Je crois que c'est un projet, dont vous voyez rapidement émerger l'investissement au bord de la route. Il est intéressant pour notre territoire. Comme nous nous étions engagés, nous suivons nos engagements que nous avons concrétisés dans le pacte d'actionnaires. Il nous revient ainsi d'augmenter notre investissement de 48 800 euros pour cette fois. Mais maintenant, c'est terminé. Nous n'avons plus vocation à augmenter dorénavant le capital. Y a-t-il des questions ou des interventions sur cette participation chez Dole Biogaz ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la participation complémentaire au capital de Dole Biogaz.

M. le Président : La parole est à Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE pour la notice suivante.

NOTICE N° 13 : ADOPTION DU PACTE REGIONAL POUR L'ECONOMIE DE PROXIMITE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Suite à la crise sanitaire, la Région souhaite amplifier son soutien en faveur de l'économie de proximité en votant fin juin un pacte régional pour les territoires en faveur de l'économie de proximité. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole est sollicitée à hauteur de 2 euros par habitant pour la mise en œuvre de ce pacte qui s'appuie sur deux fonds complémentaires et indissociables. Le premier est le Fonds en Avances Remboursables. Il s'agit donc d'aide aux entreprises de moins de 10 salariés pour un montant compris entre 3 et 15 000 euros. Ce montant étant remboursable, c'est un prêt à 0 %. Le deuxième dispositif est un Fonds Régional des Territoires à destination d'une part des petites entreprises, et d'autre part des collectivités et groupements de collectivités, syndicats mixtes et structures parapubliques. Ce deuxième fonds est abondé par la Région et par l'EPCI.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole met donc 1 euro par habitant sur le Fonds en Avances Remboursables et 1 euro par habitant sur le deuxième fonds que je viens de citer. Ce partenariat est formalisé par les conventions dans vos dossiers, portant sur la participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'une part au Fonds en Avances Remboursables et d'autre part au Fonds des Territoires. Au vu de ces éléments, je précise qu'au total, pour le Fonds en Avances Remboursables, environ 10 millions d'euros seront mobilisés sur la région Bourgogne-

Franche-Comté, et pour le deuxième, sur notre territoire, cela représente un peu moins de 300 000 euros.

Au vu des éléments précisés, il vous est proposé ce soir :

- de valider l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans ce Pacte au côté de la Région ;
- d'approuver le versement de la somme de 54 425 euros, soit 1 euro par habitant sur le Fonds en Avances Remboursables ;
- d'approuver le même montant sur l'autre fonds ;
- de prendre acte que ce Fonds Régional des Territoires, pour le territoire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, bénéficiera d'un abondement de 272 125 euros, soit 1 euro par habitant de la part de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le reste provenant de la Région ;
- d'approuver les termes des conventions précisées dans le rapport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

J'ai résumé ces conventions, mais bien évidemment, je suis à votre disposition pour plus de précisions.

M. le Président : Merci. Vous avez compris que vous avez retrouvé ces sommes dans la décision modificative que nous avons approuvée pour pouvoir verser ces sommes, conformément aux obligations que nous adoptons ce soir. Il est vrai que nous rentrons dans ces dispositifs d'aides qui sont absolument indispensables. Tout le monde s'attend à un automne difficile. Nous devons donc anticiper au mieux les difficultés. Nous devons avoir des outils pour pouvoir aider les entreprises très rapidement. Je pense que l'actualité que vous connaissez sur le territoire le montre largement. S'il y a des interventions ou des prises de parole, n'hésitez pas.

M. VIVERGE : Je vais vous poser la même question. J'imagine bien que le critère principal concerne la difficulté financière de l'entreprise, mais je vais poser deux questions. C'est un fonds régional. Il y a donc un pacte, si j'ai bien compris, entre la Région et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole aura-t-elle un droit de regard sur les entreprises ? Hormis les difficultés financières, y aura-t-il aussi d'autres critères d'une manière générale, non pas pour une entreprise particulière, que ces problèmes pécuniaires ?

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Tout à fait. Sur le Fonds en Avances Remboursables, la Région a sollicité la plateforme Initiative France pour l'instruction de ces dossiers. L'opérateur retenu sur notre territoire est Initiative Dole Territoires qui connaît parfaitement ces dispositifs, parce qu'il propose déjà depuis une vingtaine d'années ce Fonds en Avances Remboursables. Bien évidemment, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aura connaissance des entreprises aidées. De toute façon, l'association pourra nous solliciter pour avoir des compléments d'information sur ces entreprises. Sur l'autre fonds, c'est l'objet de la notice suivante. Il est proposé à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de choisir un opérateur. Les opérateurs qui pourraient être retenus peuvent être les chambres consulaires qui nous ont déjà fait une offre. Bien évidemment, dans la notice suivante, nous vous proposerons peut-être de retenir l'opérateur Initiative Dole Territoires, celui-ci étant notre partenaire sur les dispositifs économiques.

Par rapport à votre deuxième question, l'objectif des avances remboursables concerne des projets de développement et d'investissement d'entreprise. Sont pris aussi en compte tout ce qui concerne la formation et les difficultés rencontrées par les entreprises pendant la crise sanitaire, par exemple les entreprises qui ont dû développer des sites Internet pour organiser leurs ventes différemment, des associations qui se sont organisées pour des circuits courts, etc. Tout cela est pris en compte et les structures seront éligibles à ces dispositifs. J'espère avoir répondu à vos questions.

M. VIVERGE : Très bien, je vous remercie.

M. le Président : J'ajoute un élément avant de donner la parole à Jean-Marie SERMIER qui l'a sollicitée. Il faut savoir qu'Initiative Dole Territoires, dans le schéma proposé, a un comité d'engagement dans lequel nous ne siégeons pas. Ce sont des bénévoles, des chefs d'entreprise ou d'ex-chefs d'entreprise, des banques professionnelles, des avocats, des experts-comptables, des notaires, etc. Ce comité d'engagement nous donne une assurance d'objectivité pour éviter certaines orientations. Il faut vraiment que ce soit neutre, puisque tel est l'objectif.

M. SERMIER : Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, malheureusement, nous aurons très probablement besoin d'un certain nombre de moyens dans les semaines et mois qui viennent par

rapport à ce qui s'annonce. Il ne faut pas jouer les oiseaux de mauvais augure, mais très clairement, nous voyons déjà ce qui s'annonce sur Jacob Delafon, C&K, sur un certain nombre d'entreprises. Je rappelle que ces fonds viennent en complément des fonds de l'État. Sur les grosses opérations, ce sont d'abord les fonds de l'État qui doivent être mobilisés. Cela avait été prévu comme cela avec la Conférence régionale. Ce sont donc les fonds de l'État, les fonds de région et les fonds locaux mutualisés avec les fonds régionaux.

J'ai une question très simple. J'entends bien qu'il y a des projets de développement. Toutefois, il y a parfois la nécessité de passer le gué pour une entreprise sans avoir de projet de développement, mais tout simplement en ayant la capacité financière de pouvoir assumer leurs responsabilités. Vous savez que de nombreuses entreprises ont fait des PGE (Prêts Garantis par l'État). Aujourd'hui, nous avons une économie qui vit sous perfusion. Tant que les PGE ne sont pas remboursés, ça va, mais lorsque l'on va commencer – ce qui arrive maintenant – à rembourser les PGE de la part d'entreprises qui ont des chiffres d'affaires relativement faibles, nous aurons nécessairement des soucis. Il y aura donc des problèmes qui me semblent importants. Est-on vraiment obligé d'avoir un projet de développement pour avoir ces fonds ?

Quand on avait réalisé les travaux du centre-ville de Dole, on avait ouvert aux commerces de centre-ville, parce que des commerces risquaient d'être impactés pendant la durée des travaux. Finalement, cette ouverture a été positive, aucun des commerces de centre-ville n'ayant été fermé à la suite des travaux. Néanmoins, je suis inquiet, et je pense que nous partageons cette inquiétude, car nous voyons quand même que c'est difficile pour le commerce. Nous ne savons pas si demain il n'y aura pas de nouveau des difficultés pour aller et venir dans les commerces. Va-t-on aussi réserver une partie pour les commerces de centre-ville de la ville, mais aussi de l'ensemble de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole ? Je pense à des communes comme Damparis, Tavaux. Ces structures pourront-elles bénéficier des fonds sachant que c'était quand même un peu l'esprit de ce qui avait prévalu dans la distribution des responsabilités des uns et des autres au moment de la conférence ?

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a été très réactive, car concernant ce fonds justement destiné aux commerces que vous citez, les commerces de centre-ville, ceux des bourgs autour de Dole, nous avons anticipé. Dès les premiers jours du confinement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a abondé un fonds spécifique à l'association Initiative Dole Territoires pour répondre justement aux situations catastrophiques. Nous l'avons abondé à hauteur de 200 000 euros. Il y a déjà eu de nombreux dossiers financés qui ne pourraient pas être financés par le dispositif régional. En effet, sur le dispositif régional, nous sommes sur du développement et de l'investissement. Comme vous le précisez, concernant la situation des entreprises aujourd'hui, pour la majeure partie, il s'agit surtout de passer le cap. Elles ont donc été aidées par les mesures gouvernementales. Nous, Communauté d'Agglomération du Grand Dole, avons été réactifs et nous avons un outil pour répondre à leurs besoins sur le fonds que nous avons mis en place dès le mois de mars.

M. le Président : Je crois que tout cela est important. Il y a deux choses. Il est vrai que l'État essaie de relancer une dynamique très louable en disant qu'il s'agit absolument d'encourager l'investissement, que toutes les collectivités ou entreprises qui ont des projets d'investissement les anticipent pour soutenir l'activité économique. C'est très louable, mais ces entreprises ont déjà vocation à aller de l'avant, et elles ont ces capacités à aller de l'avant. Derrière tout cela, il y a certaines entreprises pour lesquelles cela est plus compliqué.

Comme le dit Claire, nous avons aussi ce fonds mis en place. Je trouve aussi que ce fonds régional est un peu trop ciblé et qu'il manque d'esprit d'ouverture, les situations étant très complexes. C'est sûr que si les gens peuvent s'en sortir en investissant, tant mieux, mais c'est rarement le cas. Le problème concerne les carnets de commandes. C'est rarement autre chose. C'est quand même le point de départ de tout le dispositif. Notre dispositif continuera à fonctionner à Dole. Nous avons une réponse locale, mais nous sommes aussi dans le processus régional, parce qu'il serait idiot de ne pas rentrer dans ce dispositif. Cela dit, je pense aussi qu'il est trop contraignant, mais nous verrons ce que cela donnera. J'espère que nous aurons beaucoup de réactivité pour réajuster très rapidement les besoins et que nous aurons les moyens de le faire d'ici deux ou trois mois si nous nous apercevons que nous ne sommes pas exactement « dans les clous ».

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : En tout cas, je souhaite compléter en disant que les entreprises qui ont sollicité Initiative Dole Territoires depuis le début de la crise ont toutes trouvé une réponse. Je n'ai pas précisé que s'agissant de ce pacte régional, le conventionnement court jusqu'au 31 décembre 2021.

M. le Président : Merci. Y a-t-il d'autres interventions ou questions ? Je n'en vois pas. Je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, adopte le pacte régional pour l'économie de proximité.

M. le Président : Nous continuons avec le volet sur les entreprises.

NOTICE N° 14 : FONDS REGIONAL DES TERRITOIRES, VOLET ENTREPRISES : SIGNATURE D'UNE CONVENTION POUR L'ACCOMPAGNEMENT AU MONTAGE ET A L'INSTRUCTION DES DOSSIERS DE DEMANDE

Mme BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE : Cette notice est complémentaire à celle précédemment étudiée. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite mobiliser l'expertise d'Initiative Dole Territoires sur le montage et l'instruction des dossiers de demande d'aides directes du fonds régional des territoires, ce que j'ai expliqué précédemment. Afin que l'association puisse effectuer les missions définies ci-dessous, il est proposé que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole apporte un concours d'un montant de 420 euros par dossier monté et instruit sur la base d'un nombre prévisionnel de 30 dossiers avant le 31 décembre 2021. Sur l'avance remboursable, la Région finance l'association à hauteur de 500 euros par dossier. Nous avons eu également une proposition de la CCI. Nous nous sommes alignés sur le montant proposé par la CCI, à savoir 420 euros par dossier pour 30 dossiers prévisionnels.

Il vous est proposé ce soir :

- de confier à Initiative Dole Territoires la mission de montage et d'instruction des dossiers ;
- d'approuver le versement à Initiative Dole Territoires d'une participation financière de 420 euros par dossier ;
- d'approuver les termes de la convention ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer ces conventions.

M. le Président : Merci. Y a-t-il des questions sur le complément de cet accompagnement ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le fonds régional des territoires (volet entreprises) et la signature d'une convention pour l'accompagnement au montage et à l'instruction des dossiers de demande.

M. le Président : La parole est à Dominique TRONCIN pour la notice suivante.

NOTICE N° 15 : AMELIORATION DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

M. TRONCIN : Bonsoir à toutes et à tous. Dans le cadre de la délégation locale des aides à la pierre, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole administre les aides déléguées par l'Anah (Agence Nationale de l'Habitat) dans la limite de la dotation annuellement définie. En complément de ces aides, la collectivité attribue sur fonds propres des aides en faveur de l'amélioration énergétique et la lutte contre l'habitat indigne, mais aussi des aides dans le cadre de l'OPAH-RU (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat-Renouvellement Urbain) du cœur de ville de Dole. Depuis le 1^{er} janvier 2020, 10 sessions de notification de subventions ont eu lieu, permettant d'engager les demandes au fil de l'eau (63 dossiers de propriétaires occupants et un dossier de propriétaires bailleurs). Ainsi, ont pu être attribués 523 725 euros de crédits Anah, soit 69 % de l'enveloppe déléguée et 23 750 euros d'aides de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Vous avez ensuite la liste des communes concernées dans le dossier qui vous a été transmis.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte de l'attribution de 523 725 euros de crédits Anah délégués pour le parc privé ;
- de prendre acte de l'attribution de 23 750 euros de crédits au titre du programme d'intervention en faveur des propriétaires du parc privé.

M. le Président : Merci. Vous voyez toutes ces actions menées en direction de l'habitat, ce qui est absolument essentiel sur tous les territoires. Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant l'amélioration de l'habitat privé et l'attribution d'aides.

M. le Président : La parole est de nouveau à Dominique TRONCIN pour la notice suivante.

NOTICE N° 16 : PLAN DE CONTROLE DES AIDES DE L'AGENCE NATIONALE DE L'HABITAT POUR 2020

M. TRONCIN : En application de l'instruction sur les contrôles publiée par la Direction générale de l'Anah, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole se doit de mettre en œuvre un plan de contrôle externe vis-à-vis des bénéficiaires de subventions, mais aussi en interne sur la procédure d'instruction. Les objectifs de contrôle sur place avant paiement des subventions fixées en 2019 ayant été atteints, à savoir 15 % des dossiers de propriétaires occupants et 20 % des dossiers de propriétaires bailleurs, il est proposé de relever ce niveau de contrôle en 2020. De même, le taux de contrôle de premier niveau portant sur le travail d'instruction des dossiers est maintenu à 10 % des dossiers des propriétaires occupants comme bailleurs. Enfin, le responsable hiérarchique devra procéder au visa trimestriel des contrôles effectués.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du bilan des contrôles 2019 ;
- d'approuver le plan de contrôle 2020 ci-annexé.

M. le Président : Merci de cette explication sur le plan de contrôle. Avez-vous des questions ? S'il n'y a pas de question ni intervention, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le plan de contrôle des aides de l'Agence Nationale de l'Habitat pour 2020.

M. le Président : Nous passons à la notice suivante.

NOTICE N° 17 : DENOMINATION DE VOIE EN ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES

M. le Président : Nous avons retiré cette question concernant la zone de Brevans, car nous allons attendre les propositions du Conseil Municipal de cette commune.

Cette notice est retirée.

M. le Président : Nous passons à la notice n° 18 que va nous présenter Grégory SOLDAVINI.

NOTICE N° 18 : COVID 19 – IMPACT FINANCIER SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT – AVENANT 5 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

M. SOLDAVINI : Bonsoir à toutes et à tous. Le fonctionnement des services de transport a été fortement impacté par la crise sanitaire depuis le 16 mars, à la fois le réseau TGD (Transport du Grand Dole) et le réseau Mobigo. Les contrats passés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole avec les transporteurs sont impactés à la baisse, et de nombreux services ont été supprimés. Les impacts de la crise sanitaire liée au Covid-19 sur le contrat de DSP ont été revus et négociés avec la société Keolis tout d'abord.

L'impact porte sur :

- des économies de charges générées en raison de la réduction de l'offre, à hauteur de 209 506 euros ;
- des pertes de recettes, notamment commerciales, pour 49 602 euros ;
- des dépenses supplémentaires induites par les mesures de protection obligatoires (gel, désinfection) pour un montant de 9 809 euros.

Sur la base de la DSP, le total des impacts s'élève à 150 094 euros, soit, avec l'indexation des prix, 159 768 euros qui reviennent finalement à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Dans sa logique de soutien aux entreprises du territoire, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole verse au délégataire une compensation d'un montant de 5 791 euros, ce qui correspond au maintien de salaires sous réserve qu'elle soit effectivement redistribuée aux employés.

Enfin, il y a un impact sur les conventions passées avec la région Bourgogne-Franche-Comté, donc sur le réseau Mobigo. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole suit la position prise par la Région vis-à-vis de ses transporteurs dans le cadre de ses propres contrats et pour la période considérée, soit une indemnisation de 80 % du montant prévu versé, les salaires aux conducteurs ayant été versés à 100 %. Cela représente :

- pour Arbois Tourisme, 1 205 euros ;
- pour les transports Bully, 1 152 euros ;
- pour Keolis Mont Jura, 8 793 euros ;
- pour Transdev, 5 119 euros.

Soit un total de 16 219 euros qui revient à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de valider les propositions des impacts financiers de la crise sanitaire sur les contrats de transport avec Keolis, propositions formalisées dans l'avenant 5 ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant 5 avec Keolis ;
- de valider les propositions des impacts financiers de la crise sanitaire sur les contrats de transport avec Transdev, Keolis Monts Jura, Bully et Arbois Tourisme ;
- d'autoriser Monsieur le Président à recouvrer les sommes versées indûment aux transporteurs de la Région.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez compris que tous les contrats étaient un peu revus et examinés pour tenir compte des conséquences, mais ce sont des réductions dont nous nous garderions bien compte tenu du contexte. Y a-t-il des questions sur cet avenant que nous vous proposons ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le Covid-19, l'impact financier sur les contrats de transport, et l'avenant 5 au contrat de Délégation de Service Public.

M. le Président : La parole est de nouveau à Grégory SOLDAVINI pour la notice suivante.

NOTICE N° 19 : CONVENTION AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DU JURA POUR LE FINANCEMENT DU GIRATOIRE D'AUTHUME

M. SOLDAVINI : La présente convention concerne les études et les travaux nécessaires à l'aménagement d'un carrefour giratoire à quatre branches, à l'intersection de la sortie de l'autoroute A36, de la route départementale RD475 et de la voie communale dite « rue du Château » sur la commune d'Authume, sous la maîtrise d'ouvrage du département du Jura. La durée prévisionnelle des études et des travaux est estimée à un an, et la date de mise en service est prévue pour la fin de l'année 2021.

Les financeurs sont :

- le département du Jura à hauteur de 50 %, soit une somme estimative de 312 500 euros ;
- la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui prend 25 % de participation, soit 156 250 euros ;
- la société APRR qui prend à sa charge 25 %, soit 156 250 euros.

Le montant total du giratoire s'élève ainsi à hauteur de 625 000 euros.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le transfert de la maîtrise d'ouvrage au Conseil Départemental du Jura et le plan de financement proposé à hauteur de 25 % des études et travaux nécessaires à l'aménagement du carrefour giratoire sur la commune d'Authume ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée et toute autre pièce afférente à cette délibération.

M. le Président : Merci de cette présentation. Vous avez compris qu'il s'agit d'un équipement un peu structurant de notre territoire, et sécurisant, car c'est un endroit très dangereux où il y a eu de nombreux accidents. Nous pouvons donc nous réjouir de voir enfin ce projet sortir de terre. Je vous rappelle qu'il y a également un projet de parking de covoiturage qui y sera associé, avec des bornes pour recharger les voitures électriques. Je pense que nous parviendrons à faire un environnement à peu près normal autour de cette sortie d'Authume. Avez-vous des questions ?

M. SERMIER : Je pense que tout le monde peut se réjouir des études qui aboutiront, ce dont nous ne doutons pas, à des travaux sur une sortie autoroutière extrêmement importante pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, puisque c'est une des deux entrées sur notre territoire en matière d'autoroute. Il y aura certainement une avancée en termes de sécurité, de mobilité, car, comme vous l'avez évoqué, il y aura un travail concernant le covoiturage, et une avancée peut-être aussi en termes de qualité esthétique, puisque sur les ronds-points, il y a des possibilités de trouver des solutions pour symboliser notre région. Nous ne pouvons que nous féliciter et féliciter l'ensemble des cosignataires, mais je me permets de féliciter quelqu'un qui n'est pas là ce soir. Je veux parler de Franck DAVID qui, je le sais, a défendu depuis très longtemps cette position d'un rond-point qui apporterait la sécurité et la qualité de représentation de notre territoire. Si le Département est engagé aujourd'hui, c'est sans doute grâce à lui. Nous ne pouvons donc que nous en féliciter.

M. le Président : Merci de ce petit clin d'œil à notre ancien collègue du Conseil Communautaire. Il est vrai qu'il a beaucoup œuvré. Y a-t-il des questions ou des interventions sur le financement de ce giratoire ? S'il n'y a pas d'observation, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la convention avec le Conseil Départemental du Jura pour le financement du giratoire d'Authume..

M. le Président : La parole est à Gérard FERNOUX-COUTENET pour la notice suivante.

NOTICE N° 20 : RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES DE SUEZ ET SOGEDO – DSP SPANC – ANNEE 2019

M. FERNOUX-COUTENET : Bonsoir à tous. Ce rapport présente la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité du service. Il doit permettre à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Ce rapport est soumis à l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux (CCSPL) de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui s'est réunie le 9 septembre 2020 et qui a validé le rapport présenté.

Il vous est proposé :

- de prendre acte du rapport d'activités de l'exercice 2019 des délégataires ;
- d'autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Merci de cette présentation. La présentation est très courte par rapport à la longueur du rapport, mais vous en avez tous pris connaissance. Il est quand même important. Le contrat mis en place avec cette DSP prévoit de couvrir l'intégralité des installations en SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif). Cela avance normalement, nous avons pu le constater à la CCSPL. Je vous invite à prendre connaissance de ce rapport et éventuellement à poser des questions, mais vous verrez que cela avance tout à fait normalement, que les installations s'améliorent dans le temps, comme c'était souhaité par les uns et les autres. Il s'agit juste d'une prise d'acte, mais avez-vous des questions ou des interventions sur ce rapport ? Je vous remercie de cet enthousiasme silencieux.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel d'activités de SUEZ et SOGEDO pour la DSP SPANC pour l'année 2019.

M. le Président : Nous poursuivons avec la notice n° 21.

NOTICE N° 21 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE LA DSP SPANC – ANNEE 2019

M. FERNOUX-COUTENET : Le rapport sur le prix et la qualité du service de la DSP SPANC présente les caractéristiques techniques du service (communes concernées, population desservie, mode de gestion et missions du service, indice de mise en œuvre), la tarification et les recettes du service et plusieurs indicateurs de performance. Ce rapport est soumis à l’avis de la CCSPL de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole qui s’est réunie le 9 septembre 2020, et qui a validé le présent rapport.

Il vous est proposé :

- d’approuver le rapport sur le prix et la qualité du service de l’exercice 2019 ;
- d’autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l’ensemble des partenaires intéressés.

Ce rapport est également joint au dossier.

M. le Président : Merci. Vous avez pu constater que nous avons un taux de conformité à 94 %, ce qui est tout à fait correct par rapport à ce type d’installation. Y a-t-il des interventions sur ce rapport ? Je n’en vois pas. Nous prenons donc acte de ce rapport et je vous en remercie.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport sur le prix et la qualité du service de la DSP SPANC pour l’année 2019.

M. le Président : Nous poursuivons avec la DSP Blue Green. La parole est à Christophe MONNERET.

NOTICE N° 22 : RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITES DE LA SOCIETE BLUE GREEN – DSP GOLF – ANNEE 2019

M. MONNERET : Bonsoir à tous. Ce rapport présente notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l’exécution de la Délégation de Service Public et une analyse de la qualité de service. Il doit permettre à l’autorité délégante d’apprécier les conditions d’exécution du service public. Le présent rapport expose les activités liées à la gestion du Golf du Val d’Amour sur l’année 2019. Il est soumis à l’avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux de la Communauté d’Agglomération du Grand Dole qui s’est réunie le 9 septembre 2020 et qui a validé le rapport présenté.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire :

- de prendre acte du rapport ;
- d’autoriser Monsieur le Président à diffuser ce rapport à l’ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Merci. Là encore, nous constatons que la DSP se poursuit conformément aux objectifs fournis à l’origine. Avez-vous des questions sur cette DSP ? S’il n’y a pas de question, je ne mets pas au vote, mais je vous demande de prendre acte. Merci de cette prise d’acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel d’activités de la société Blue Green pour la DSP Golf pour l’année 2019.

M. le Président : Nous poursuivons avec CarPostal. La parole est à Grégory SOLDAVINI.

NOTICE N° 23 : RAPPORT ANNUEL D’ACTIVITES DE LA SOCIETE CARPOSTAL – DSP TRANSPORTS – ANNEE 2019

M. SOLDAVINI : L’article 1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que le délégataire d’une DSP produise chaque année avant le 1^{er} juin à l’autorité délégante un rapport d’activité. Parmi les faits marquants de cette année 2019, CarPostal nous rapporte :

- un ajout de service en ligne 2 pour répondre à la surcharge en heure de pointe et à la sortie du collège de l’Arc ;
- une prolongation de la ligne 1 jusqu’à l’aire de covoiturage de Choisey.

Fréquentation

Concernant la fréquentation, et nous parlons bien des chiffres de 2019, elle était en augmentation avec un total de 1 294 847 voyageurs, ce qui représente environ 50 000 voyageurs de plus que l'année précédente, soit une augmentation de 4,1 %.

Ventes de titres et recettes commerciales

Concernant les ventes de titres et les recettes commerciales, nous assistons à un report des abonnements annuels vers les titres mensuels, ce qui entraîne une augmentation des titres mensuels de +20,35 %. À noter également une hausse des titres unitaires à +3,34 %. Les cartes de 10 voyages sont également en augmentation. Les abonnements annuels sont au nombre de 1 477, contre 1 660 l'année précédente. Les recettes commerciales s'élèvent ainsi à 269 181,20 euros et sont supérieures au prévisionnel de 23,42 %.

Actions commerciales et sensibilisation

Concernant les actions commerciales et la sensibilisation, une campagne importante de sensibilisation a été lancée sur le thème du respect comme ligne de conduite. Le rapport est soumis à l'activité, bien évidemment, de la CCSPPL qui s'est réunie le 9 septembre 2020 et qui a validé le rapport annexé présenté.

Il vous est donc proposé :

- de prendre acte du rapport d'activités 2019 du délégataire CarPostal ;
- d'autoriser Monsieur le Président à le diffuser à l'ensemble des partenaires intéressés.

M. le Président : Merci de cette présentation. Comme cela a été rappelé, évidemment, c'est l'année 2019 dont on présente le rapport. L'année 2020 aura un autre aspect compte tenu de ce que vous connaissez. Vous avez tous lu le rapport. C'est toujours assez instructif. Avez-vous des observations ou des interrogations sur ce rapport ? S'il n'y a pas de question, je vous remercie d'en prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport annuel d'activités de la Société CarPostal dans le cadre de la DSP Transports pour l'année 2019.

M. le Président : Nous passons à une question que nous retrouvons chaque année. La parole est à Olivier MEUGIN pour la notice suivante.

NOTICE N° 24 : EXONERATION DES COMMERCE ET ENTREPRISES DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA REDEVANCE SPECIALE GROS PRODUCTEURS

M. MEUGIN : Bonsoir. La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) porte sur toutes les propriétés soumises à la taxe foncière sur les propriétés bâties. Une exonération de la TEOM peut s'appliquer dans le cas d'activités industrielles ou commerciales justifiant d'une redevance gros producteur avec le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères), ou d'un contrat avec une société habilitée pour le transport et l'élimination des déchets vers une filière de traitement adaptée. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole a dressé la liste des établissements à exonérer sur son territoire en 2021, et doit la soumettre à l'assemblée délibérante. Il est proposé au Conseil Communautaire d'approuver la liste des établissements à exonérer de TEOM pour 2021. La liste est présentée en annexe ou disponible auprès de la Direction Pilotage et Coordination.

M. le Président : Merci. Il s'agit d'une délibération classique. Les gros producteurs se chargeant eux-mêmes de l'élimination de leurs déchets, ils sont exonérés de cette taxe. Avez-vous des questions sur cette délibération ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote cette liste. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la liste des établissements à exonérer de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour 2021.

M. le Président : La parole est à Gérard FERNOUX-COUTENET pour la notice suivante.

NOTICE N° 25 : TRANSFERT DES COMPETENCES ASSAINISSEMENT, EAU POTABLE ET GESTION DES EAUX PLUVIALES URBAINES – CONVENTION DE DELEGATION

M. FERNOUX-COUTENET : En application de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 (dite loi « NOTRe », Nouvelle Organisation Territoriale de la République) et de la loi n° 2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences Eau et Assainissement, les compétences Assainissement, Eau potable et Gestion des eaux pluviales urbaines ont été transférées à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au 1^{er} janvier 2020. La loi donne ainsi la possibilité aux communes qui le souhaitent de demander à la communauté d'agglomération compétente au 1^{er} janvier 2020 une délégation, par convention, de tout ou partie des compétences susmentionnées. Les compétences ainsi déléguées seraient exercées au nom et pour le compte de la communauté d'agglomération délégante. La convention devra préciser la durée de la délégation ainsi que ses modalités d'exécution. Lorsqu'une commune demande à bénéficier d'une délégation, le conseil communautaire doit statuer sur cette demande dans un délai de trois mois et doit motiver tout refus éventuel.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider la demande de délégation formulée par la commune de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de délégation des compétences Assainissement, Eau potable et Gestion des eaux pluviales urbaines à intervenir avec la commune de Dole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer tous les autres actes nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

M. le Président : Merci de ces précisions. Je vous rappelle que l'eau et l'assainissement de la ville de Dole sont gérés par une SEMOp (Société d'Économie Mixte à Opération unique). C'est donc complètement autonome. C'est pour cela que le maire avait souhaité conserver cette délégation qui n'a pas d'interférence avec les autres communes. Avez-vous des questions ou des observations sur cette notice ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant le transfert des compétences Assainissement, Eau Potable et Gestion des eaux pluviales urbaines et la convention de délégation.

NOTICE N° 26 : MODIFICATION DES STATUTS DE LA REGIE A AUTONOMIE FINANCIERE POUR L'EXPLOITATION DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

M. le Président : Vous savez que nous avons créé une régie dotée de la seule autonomie financière pour l'exploitation du service public d'assainissement, conformément à la loi. Afin d'associer l'ensemble des communes intéressées au fonctionnement de la régie pour l'exploitation du service public d'assainissement, il est proposé de faire évoluer la composition du conseil d'exploitation et de renforcer le collège des membres élus en y intégrant, pour chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, le maire ou son représentant.

Au départ, les statuts demandaient à ce que nous fassions une désignation, et il me semble que nous devons limiter à une vingtaine de délégués. Nous avons pensé qu'il vaudrait mieux que les 47 maires, ou plutôt 46, Dole ayant sa SEMOp, puissent intervenir dans cette régie, sachant que lorsque le schéma directeur sera finalisé, nous travaillerons probablement par secteur, ce qui paraît logique. À ce moment-là, il y aura des réunions thématiques de cette régie. Les maires les plus concernés viendront ou enverront leur délégué. C'est donc une simplification qui permet le plus de souplesse possible et pour que chaque commune puisse s'impliquer autant que de besoin dans cette gestion maintenant intercommunale.

Vous avez sans doute pris connaissance des autres modifications statutaires. Ce n'est peut-être pas aussi clair dans votre envoi, mais la modification concerne l'article 2 : le collège des membres élus est composé du maire ou de son représentant de chaque commune de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous avons gardé les autres textes. C'est la seule modification significative qui a été apportée.

Avez-vous des questions sur cette modification de la régie autonome pour l'exploitation du service public d'assainissement ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote cette modification. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la modification des statuts de la régie à autonomie financière pour l'exploitation du service public d'assainissement.

M. le Président : La parole est à Jean-Baptiste GAGNOUX pour la notice suivante.

NOTICE N° 27 : BILAN DU CONTRAT DE VILLE 2019

M. GAGNOUX : Bonsoir à toutes à tous. Je précise tout d'abord qu'il s'agit d'une prise d'acte et non d'un vote. Cette notice concerne le bilan du contrat de ville 2019 et des actions menées sur le quartier des Mesnils-Pasteur. Je rappelle à l'ensemble des élus que le contrat de ville n'opère que sur le quartier des Mesnils-Pasteur et qu'il s'agit d'actions menées par diverses associations, le Centre Communal d'Action Sociale des Mesnils-Pasteur et qu'il s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville et du contrat de ville signé en 2015, dont la compétence a été transférée aux EPCI.

Vous retrouvez plusieurs actions phares autour de trois piliers du contrat de ville signé en 2015, autour du pilier économique, du cadre de vie, des actions sociales, avec notamment le programme de réussite éducative surtout porté sur les jeunes les plus en difficultés sur le quartier en lien avec les écoles, les permanences de divers services au sein du centre social Olympe de Gouges, mais aussi les actions de Femmes Debout sur la sociolinguistique, mais aussi, malheureusement, les violences faites aux femmes. Je retiendrai aussi les actions des Loisirs Populaires d'Animation sur le secteur des Mesnils-Pasteur et la promotion du sport.

Il y a une instance importante qu'est le Conseil citoyen des Mesnils-Pasteur, interface entre la collectivité et les habitants. Notons également des actions liées à la valorisation des jardins familiaux, dont l'opération d'investissement menée par la Ville est en train de se terminer, la Recyclerie des vélos dans le cadre de la politique Vélo de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de la Ville, menée avec la Régie Quartier et en lien avec l'ALCG (Association de Lutte Contre le Gaspillage). S'agissant du volet économique, je retiendrai notamment les actions de Roue de Secours pour favoriser les types de mobilités et de Jura Service. Vous avez dans vos notices quelques éléments sur chacune des associations, sur le centre social Olympe de Gouges, les sommes correspondantes, ainsi que le bilan de l'ensemble de ces entités.

M. le Président : Merci de cette présentation. Y a-t-il des questions sur ce contrat de ville ? S'il n'y a pas de question, merci de prendre acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du bilan de contrat de ville 2019.

M. le Président : La parole est à Jean-Philippe LEFÈVRE pour la notice suivante.

NOTICE N° 28 : CONTRACTUALISATION DU CONTRAT TERRITOIRE LECTURE 2020-2022 AVEC L'ÉTAT-MINISTÈRE DE LA CULTURE-DRAC BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

M. LEFÈVRE : Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, il vous est proposé d'autoriser le Président à contractualiser un Contrat Territoire Lecture. Ces Contrats Territoire Lecture existent depuis 2010 en France. D'une façon générale, ils permettent la constitution de trois axes. Le dernier Contrat Territoire Lecture était essentiellement fondé autour de la question d'ouverture du dimanche et de la numérisation des fonds. Le contrat que nous vous proposons est un peu plus original par rapport à tous ceux qui peuvent être signés en France, puisqu'il s'agit d'un contrat de prospective. Nous avons souhaité que l'équipe de la médiathèque, les professionnels, accompagnés par d'autres, envisagent ce que peut être l'avenir de la lecture publique.

Comme vous le savez, deux domaines sont en train d'exploser en vol dans le domaine culturel : le cinéma, la relation à l'image et la lecture publique. Il faut simplement se demander comment faire vivre un réseau de médiathèque et comment faire vivre le livre, la lecture, le récit dans les dix prochaines années. C'est tout l'objet de ce contrat assez original, en partenariat avec l'État. La DRAC soutiendra cette démarche par le versement d'une subvention sur trois ans.

Il est ainsi proposé au Conseil Communautaire :

- de valider le principe de cette contractualisation ;
- d'autoriser Monsieur le Président à contractualiser avec l'État dans le cadre de son ministère de la Culture et à solliciter toutes les subventions inhérentes à ce contrat.

M. le Président : Merci de cette présentation de cette contractualisation. Avez-vous des questions sur cette notice qui vient d'être évoquée ? S'il n'y a pas de question, je mets au vote. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Je vous remercie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés, approuve la notice concernant la contractualisation du Contrat Territoire Lecture 2020-2022 avec l'État-Ministère de la Culture-DRAC Bourgogne-Franche-Comté.

NOTICE N° 29 : RAPPORT D'ACTIVITES 2019 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE

M. le Président : Vous avez le rapport d'activités dans vos pochettes. J'ai simplement souhaité faire quelques *slides* pour balayer l'ensemble des champs d'activités de notre agglomération. Je vous rappelle comme ce plan d'activités est présenté. Il est présenté autour des quatre axes déclinés dans notre projet de territoire que nous avons adopté en 2017, et dont nous aurons l'occasion de reparler prochainement. Ces quatre axes sont les suivants :

- axe 1 : dynamiser le développement économique du territoire ;
- axe 2 : promouvoir le territoire au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté ;
- axe 3 : améliorer la qualité de vie des habitants ;
- axe 4 : renforcer la cohésion territoriale.

Axe 1 : dynamiser le développement économique du territoire

Sur le premier axe, je passe très rapidement, vous le connaissez. Il concerne tout le développement des zones et les actions engagées pour les développer et les valoriser.

Le Centre d'Activités Nouvelles (CAN) est un outil à notre disposition. Il comprend actuellement :

- huit entreprises ;
- une école de production ;
- trois associations ;
- neuf entreprises domiciliées.

Nous nous réjouissons vraiment de cet outil en termes d'efficacité sur notre territoire. Il faudra sans doute que nous allions plus loin encore dans le mandat qui vient. Nous avons ensuite tout le développement commercial. Nous avons bien sûr poursuivi les actions Cœur de Ville. Nous avons développé tout ce qui tourne autour de la plateforme « Achetezadole » et toute la politique que nous avons développée autour des chèques K'Dole pour essayer de dynamiser le commerce local et le commerce grand doleis.

S'agissant de tout ce qui concerne le soutien à l'économie sociale et solidaire, vous avez tout ce qui est placé en termes d'emploi et insertion, l'ensemble des parcours individuels que nous soutenons. Il y en a 382, ce qui n'est pas négligeable. Nous avons le PRE (Programme de Réussite Éducative) dont nous venons de parler, et le contrat de ville dont nous venons de faire un résumé, mais qui favorise tout ce qui concerne la cohésion sociale et ce qui développe notre cadre de vie.

Axe 2 : promouvoir le territoire au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté

S'agissant des actions pour promouvoir le territoire au cœur de la région Bourgogne-Franche-Comté, nous avons tout ce qui est événementiel. Je pense qu'il est important de rappeler les outils que nous avons à disposition :

- Dolexpo ;
- la Commanderie ;
- le Buffet de la Gare que nous sommes en train de terminer pour la fin de l'année et qui sera un outil supplémentaire d'attractivité du territoire.

Nous avons également l'Office de Tourisme qui se développe bien. Au vu du nombre de visites en 2020, l'année s'est plutôt bien passée malgré la période de Covid (vous aurez les comptes rendus de l'activité économique dans d'autres enceintes). Sachez que l'Office de Tourisme est une activité économique à part entière. Nous voyons d'ailleurs que les retombées économiques sont évaluées à 32 millions d'euros sur le territoire, ce qui est loin d'être négligeable. L'aéroport fait également partie de nos outils d'attractivité du territoire.

Concernant les événements importants, nous avons :

- le Weekend Gourmand du Chat Perché ;
- les subventions que nous versons aux associations ;
- le salon Texte & Bulle ;
- le Deschaux, salon sur le livre policier ;
- le festival Cirque et Fanfares qui est aussi une action à l'échelon de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

S'agissant des équipements sportifs, vous savez que la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a pris la compétence des équipements. Nous avons :

- le golf du Val d'Amour, dont nous venons de passer la DSP ;
- l'aquaparc qui a fait 67 000 entrées en 2019 ;
- la piscine Léo Lagrange.

En termes de travaux, nous avons le futur complexe aquatique et sportif (complexe Pierre Tallagrand). Nous avons également le coût d'aménagement du stade Bobin, puisque nous l'avons rénové, comme vous avez pu le voir, avec des investissements significatifs. Par ailleurs, nous soutenons les associations, que ce soit au niveau des ambassadeurs du sport ou des associations sportives (Grand Dole Rugby, Jura Dolois Foot, le handball, etc.) Je vous rappelle que la politique de soutien sportif concerne les clubs au niveau national ou fédéral.

Axe 3 : améliorer la qualité de vie des habitants

S'agissant de l'axe 3, pour améliorer la qualité de vie des enfants, il y a toutes nos activités entre périscolaire et restauration scolaire, avec toutes les actions menées par ces services. Nous avons :

- les accueils de loisirs périscolaires ;
- les loisirs extrascolaires ;
- notre ludothèque, qui fonctionne fort bien ;
- le salon de la petite enfance, qui rencontre un vrai succès et qui va probablement se poursuivre en 2021 ;
- la fête du jeu qui a rencontré également un grand succès ;
- la restauration scolaire, dont nous avons pris la compétence (556 000 repas) : nous pouvons d'ailleurs en profiter pour féliciter ce syndicat qui fonctionne fort bien.

L'offre culturelle est un enjeu important et fondamental sur notre territoire. Le réseau des médiathèques poursuit son développement, avec 6 360 emprunteurs, 276 000 prêts, 680 élèves inscrits au Conservatoire. Comme vous le voyez, il s'agit d'une action culturelle touffue et c'est assez précieux. Vous avez ensuite l'école de musique de Tavaux-L'Abergement et l'école de musique de Saint-Aubin qui fonctionnent avec le succès que nous connaissons. L'offre est donc assez complète.

Concernant le développement durable, nous avons tout ce qui est politique de déchets. Nous sommes sur une moyenne de 559 kilogrammes par habitant, ce qui est à peu près le niveau national. Pendant les Semaines européennes du Développement Durable, quelques animations ont été faites. Nous avons tout ce qui vient d'être développé au niveau du SPANC. Nous avons vu les présentations faites sur la DSP. Nous avons aussi le plan Climat que nous avons mis en place en 2019 au sein duquel se décline tout ce qui concerne la trame bleue, la trame verte et Natura 2000. Nous avons aussi la politique « Zéro phyto ». Nous avons ainsi accompagné 22 communes, qui étaient volontaires, sur notre territoire.

Concernant le réseau de transport, nous venons de faire la présentation de la DSP. Il est assez significatif. Nous avons :

- 227 points d'arrêt ;
- 7 ans d'exploitation par CarPostal (alias Keolis) ;
- de la mobilité dite « innovante » ;
- le modèle V Dole (location de vélos) qui fonctionne bien, puisque nous avons 51 clients ;
- la Boucle Insolite, qui a également bien fonctionné ;
- la Voie verte, qui est en train de se mettre en place ;
- l'application Pysae pour encourager les mobilités.

Concernant le logement, 3 millions de travaux ont été générés. Ce sont des aides indirectes, que nous faisons grâce à l'Anah et que nous complétons. Nous avons apporté 336 000 euros de subventions, et 126 familles des gens du voyage ont séjourné sur l'aire d'accueil. Ce sont donc toutes les actions que nous avons. Vous voyez que 3 millions d'euros de travaux, c'est tout de même précieux sur notre territoire, avec tout ce qui concerne l'accompagnement en termes d'isolation thermique, tout ce qui peut être fait pour améliorer l'habitat.

Axe 4 : renforcer la cohésion territoriale

Le dernier axe concerne la cohésion territoriale. Nous retrouvons les actions en termes d'urbanisme. Le service d'urbanisme a instruit 18 198 dossiers. Vous savez que ce service travaille pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, et c'est sa fonction première, mais il travaille aussi pour Jura Nord et je crois que deux ou trois communes ont également adhéré au service. Nous avons mis en place le PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) approuvé le 18 décembre 2019 et validé après tous les recours au mois de juillet 2020. Il va rentrer en application le 20 novembre 2020.

Le PSMV (Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur) se développe. Je crois que le Maire de Dole a rappelé que le premier avait mis 30 ans à se mettre en place. J'espère que nous mettrons moins de temps pour le réviser, mais nous avons déjà engagé 397 000 euros d'études concernant la partie historique de la ville de Dole. C'est un sujet complexe qui rentre dans la compétence de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole malgré sa caractéristique très locale. Le service d'urbanisme a également instruit des DIA (Déclarations d'Intention d'Aliéner), soit 871 cas.

Par ailleurs, la mutualisation des services continue à se développer. Nous l'avons souvent évoqué ici dans notre enceinte. Il y a toutes les secrétaires mises à disposition. Nous avons des formations mutualisées. Nous avons mis en place un club d'acheteurs. Un logiciel permet de centraliser les achats pour les cimetières. Nous essayons donc de mettre en commun des services dans l'intérêt des communes qui adhèrent, si elles le souhaitent. Nous rappelons le fonds de concours qui a rencontré un certain succès. Nous nous sommes engagés à plusieurs reprises à modifier les règles à partir de 2021 (nous y travaillerons d'ici la fin de l'année). Au niveau du fonds de concours, nous dénombrons 45 projets en 2019, 32 communes bénéficiaires et 280 000 euros d'aides, ce qui n'est pas négligeable, et je pense que cela correspond à une véritable attente.

Les moyens administratifs se poursuivent. Nous avons parlé de la certification des comptes. Nous avons changé de nomenclature comptable pour passer en M57. Nous avons aussi un service facturier que nous expérimentons en France : trois personnes de la Trésorerie sont venues s'installer dans nos services de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, pour que l'ordonnateur et le payeur soient au même endroit pour raccourcir les délais et pour qu'il n'y ait plus qu'une instruction de dossier. C'est un plus assez intéressant. Nous avons géré 16 000 factures en 2019, mais le service gère 14 budgets, que ce soit des sociétés, certains syndicats, et bien sûr les budgets, dont les budgets annexes.

En termes de moyen humain, nous avons aujourd'hui 237 agents permanents, 6 contrats d'apprentissage, 138 stagiaires accueillis. Nous ne sommes pas très bons en termes d'apprentissage, je pense que des améliorations restent à faire, mais comme vous le voyez, nous ouvrons vraiment nos portes pour les stagiaires, car ce sont des sujets dont les jeunes sont toujours en recherche. C'est donc intéressant. Néanmoins, c'est une vision un peu parcellaire, car vous savez que c'est mutualisé entre Dole et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous n'avons donc pas toujours l'intégralité dans ces chiffres, de la réalité de nos ressources humaines.

En termes d'agglomération, nous avons pris 199 délibérations en 2019, 39 décisions de Bureau et 148 décisions du Président. Vous voyez que nous avons un fonctionnement administratif un peu lourd.

S'agissant de la coopération territoriale, vous savez que nous sommes au sein de l'ARAPT (Association pour la Réflexion et l'Animation des Politiques Territoriales), mais parlons plutôt du Pays dolois. Je vous rappelle qu'il regroupe les quatre communautés de communes que sont Jura Nord, Val d'Amour, Plaine Jurassienne et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous siégeons au sein de cette association dans laquelle nous avons lancé le projet alimentaire territorial et le contrat local de santé (CLS). C'est donc maintenant à ce niveau qu'il faut traiter ces projets.

Nous aurons aussi sur le tapis l'histoire du SCoT qui viendra courant 2020. Nous allons probablement attaquer un projet de Schéma de Cohérence Territoriale. Nous avons beaucoup de pression de l'État, mais je pense que c'est un vrai besoin. C'est probablement à cette échelle que nous étudierons ce SCoT de manière pertinente.

Vous avez ensuite un petit clin d'œil sur le pôle métropolitain. Il est certes administratif, mais important. Nous avons le pôle métropolitain Centre Franche-Comté autour de la ville de Besançon. Il réunit Vesoul, Dole, Lons-le-Saunier, Pontarlier, Morteau et Besançon. Pour votre information, nous siégerons demain matin au pôle métropolitain, le président sera désigné et nous installerons ce pôle.

Cela nous permet de mettre en commun nos projets. Le pôle métropolitain est l'interlocuteur de la Région pour les fonds du FEDER (Fonds Européen de Développement Économique et Régional) essentiellement. Nous venons avec nos projets, nous essayons d'arbitrer ce qui peut passer au niveau du FEDER, et cela fait une instruction de dossier au niveau de l'ensemble territorial que voilà.

Je m'excuse, j'avance très rapidement, mais je pense que vous avez pris le temps de regarder toutes ces précisions dans votre dossier. Je pense que cela permet de voir l'ampleur de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui commence à avoir de nombreuses fonctions, mais il faut les assumer, comme la loi nous y invite. J'en ai terminé sur ce rapport d'activités. Avez-vous des observations à faire ? S'il n'y a pas d'observation, je vous remercie d'en prendre acte, puisqu'il s'agit effectivement d'une prise d'acte.

Le Conseil Communautaire prend acte du rapport d'activités 2019 de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

M. le Président : Nous passons à la dernière question concernant la charte de gouvernance.

NOTICE N° 30 : DEBAT SUR L'ELABORATION D'UNE CHARTE DE GOUVERNANCE ENTRE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND DOLE ET SES COMMUNES MEMBRES

M. le Président : Je m'excuse, nous venons comme cela, mais vous allez vite comprendre pourquoi cela ne peut pas être formalisé de manière très claire. La loi dite « Engagement et Proximité » nous invite à mettre en place un pacte de gouvernance. Ceci dit, même si la loi ne nous l'avait pas demandé, nous l'aurions fait.

Le pacte de gouvernance constitue un ensemble regroupant les grandes problématiques en termes organisationnels de notre territoire. Il regroupe trois aspects fondamentaux. Le premier projet est le projet de territoire. Il permet de nous mettre ensemble et de dire quelles sont les priorités que nous voulons mettre en avant sur ce mandat, comment les mettre en œuvre, ce que vous souhaitez. Nous allons démarrer un calendrier que nous allons vous proposer pour que l'ensemble des 47 communes soit associé. Vous pourrez prendre connaissance du projet de territoire sur le site de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il s'agit du projet voté en 2017. Vous verrez qu'il est encore d'actualité pour beaucoup de choses, mais je pense que nous devons l'affiner un peu. Je pense que nous devrions l'affiner, et c'est un peu la réflexion que nous avons eue autour des fonds de concours, en essayant de mieux mutualiser l'ensemble des investissements du territoire.

J'aimerais bien que les 47 communes puissent nous donner leurs investissements sur les six ans, pour que nous puissions regarder ensemble quelles sont les actions qu'elles engagent sur leur territoire pour voir si nous pourrions chercher des mutualisations ou des effets d'entraînement. Je pense que ce serait intéressant, ne serait-ce que s'il y a des travaux de voirie ou d'aménagement significatifs, s'ils sont semblables sur plusieurs communes, nous pourrions regrouper les travaux pour tirer les prix sur des aménagements. Je pense qu'il y aurait des opportunités à tirer. Pour cela, je pense qu'il serait intéressant que ce projet de territoire aille plus loin au niveau des projets d'investissement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et de l'ensemble des 47 communes. C'est une réflexion que je voudrais porter dans ce projet de territoire.

Au-delà de cela, nous devons réfléchir dans ce projet de territoire, comme nous l'avons fait en 2017, pour voir, compte tenu de notre positionnement au sein de cette grande région, comment en tirer mieux partie et comment essayer de trouver un élan supplémentaire pour rester attractifs, ce que nous sommes tous volontaires à faire autour de cette table.

Le deuxième aspect de ce pacte de gouvernance est ce que l'on appelle « le règlement intérieur ». Il s'agit d'améliorer notre fonctionnement. Je suis bien placé pour le dire ce soir. Vous voyez qu'il est difficile d'animer un groupe de 84 personnes. Il n'y a pas vraiment de débat qui se déclenche, mais c'est partout pareil. Ce n'est pas du tout un reproche, ni quoi que ce soit. Nous devons trouver les bons formats. Je pense qu'un des formats sur lequel nous devons réfléchir concerne les sectorisations. Nous l'avons fait lorsque nous avons mis en place l'Eau et l'Assainissement par exemple, lorsque nous avons fait toutes ces réflexions, lorsque nous avons mis en place le projet de mutualisation il y a cinq ou six ans. Je pense que nous devons parvenir à formaliser des sectorisations pour nous retrouver en plus petit groupe, pour que la parole soit plus facile, plus libérée et que nous puissions mieux échanger sur les problématiques de chacune des communes. En effet, nous sentons bien que vu la différence de taille entre les plus petites communes et les plus grandes, les problèmes ne sont pas faciles à débattre de manière trop générale. Nous devons donc parvenir à être plus

spécifiques. C'est pour nous tout ce qui concerne le règlement intérieur, des relations entre les communes et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au sens institutionnel. C'est toute la charte de gouvernance.

Un autre aspect important concerne le pacte fiscal. Nous en avons déjà fait un en 2017. Il est important pour que nous fassions preuve de solidarité sur le territoire, parce que nous en avons besoin impérativement pour une raison que vous allez vite comprendre. La Communauté d'Agglomération du Grand Dole vit essentiellement sur des recettes liées à l'économie. L'économie a beaucoup souffert, nous avons un passage difficile dès 2020 et nous appréhendons un peu 2021. Les grosses recettes économiques concernent la CVAE (Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises) et la CFE (Cotisation Foncière des Entreprises). Vous avez vu que dans le projet de loi, une grande partie sera supprimée. Il y aura des compensations, mais nous devons voir ensemble les conséquences.

Nous avons cet affaiblissement de la fiscalité de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole par rapport aux fiscalités, non pas que ce soit le bonheur partout et j'en suis bien conscient, mais il y a eu moins d'impacts de cette dépression que nous vivons en 2020 dans les communes du fait de leur nature de financement que dans la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Nous devons en prendre conscience et voir comment nous pourrions, par solidarité, retrouver des financements pour l'ensemble de nos communes et de notre Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Il faut également poursuivre l'effort engagé pour essayer d'avoir une fiscalité la plus équitable et la plus solidaire possible à l'intérieur des 47 communes. Nous savons qu'il y a des écarts de fiscalité dans différentes communes, à la baisse et à la hausse, notamment pour des raisons historiques. Nous devons donc parvenir à passer le cap et ne pas nous asseoir sur l'histoire pour essayer de reconstruire quelque chose qui aille dans un sens que nous partagerons ensemble. Ce pacte fiscal est donc important et essentiel pour l'équilibre financier de l'ensemble de nos 47 communes et de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Je vais maintenant parler du dernier aspect concernant le schéma de mutualisation. Je pense qu'il y a encore des améliorations à faire. Vous avez vu tout ce qui a été mis en œuvre au cours du mandat précédent. De nombreuses communes commencent à profiter de la mutualisation du secrétariat de mairie. Je pense que c'est une opportunité intéressante. Les petites communes n'ont pas les moyens d'avoir du personnel à temps complet. Quand des gens sont malades ou absents pour une raison ou pour une autre, certaines sont démunies, car elles manquent de personnel. Le service mutualisé permet ainsi de dépanner les communes au mieux. Je pense qu'aujourd'hui, d'après les retours que j'en ai, certains indices de satisfaction sont plutôt bons. Je pense que nous devons donc travailler sur ce sujet. Néanmoins, il y a sûrement moyen d'aller plus loin.

Nous avons en ce moment quelques exemples qui se mettent en place avec le service technique qui peut peut-être être étendu à plusieurs communes. Des réflexions restent à faire. Nous devons faire ensemble quelque chose où tout le monde retrouve son intérêt. Ce n'est pas la Communauté d'Agglomération du Grand Dole qui veut gérer telle ou telle chose concernant les communes, mais l'objectif est plutôt que les communes utilisent la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et que nous mettions nos moyens en commun pour parvenir à améliorer les choses. Voilà les quelques réflexions.

Nous n'avons pas tellement matérialisé les choses aujourd'hui pour ce soir. C'est un débat, je lance quelques idées. Nous avons six mois pour mettre cela en place. Nous allons commencer avec des calendriers que nous vous proposerons prochainement, avec des réunions par secteur, comme je vous l'ai précisé tout à l'heure. L'objectif est de mettre en place tout ce pacte de gouvernance. Je ne sais pas ce que dit la loi qui est une chose, mais la solidarité dans notre territoire est à mon avis plus importante. Nous prendrons donc le temps qu'il faudra. Je pense qu'il vaut mieux que nous dépassions légèrement un délai réglementaire. Il n'y a pas d'incidence fiscale ou financière. L'idée est que nous puissions le boucler dans le courant du premier semestre 2021. C'est mon objectif, mais nous en reparlerons. Il n'y a pas de problème.

Voilà quelques généralités, dont je voulais vous faire part pour cet engagement qui va être important, que nous lancerons prochainement sur notre territoire. Avez-vous des questions, des observations, des interventions de toute sorte ?

M. CHAUCHEFOIN : Dans les domaines que vous pensez mutualiser, pensez-vous éventuellement mutualiser les interventions de police ?

M. le Président : C'est un autre sujet. Je n'ai pas complété une chose. Je dis cela, car cela renvoie à la question que tu viens de poser. Dans la loi Engagement et Proximité, il y avait l'obligation de mettre en place une conférence des maires, ce que nous avons déjà et ce que nous allons continuer. Je dis cela, car samedi, nous verrons si le samedi matin est une bonne date ou non, mais en tout cas, j'ai proposé une conférence des maires qui relèvera plus, dans mon esprit, de la formation ou de l'information que de l'échange. Parmi les sujets que nous devons aborder samedi, il y a justement le problème de police. C'est un problème un peu compliqué. Le Directeur Général nous fera une présentation.

Il faut savoir que s'agissant du pouvoir de police, nous avons deux hypothèses. Premièrement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole prend une police intercommunale, ce qui est très compliqué, très coûteux, et je ne suis pas sûr que la ville de Dole le souhaite vraiment. Aujourd'hui, nous avons des polices à Tavaux et à Dole, car les concentrations sont plus fortes. Je pense que nous ne sommes pas prêts aujourd'hui. En revanche, nous devons déléguer certains pouvoirs de police. Nous allons vous inviter à les déléguer, notamment pour la gestion des gens du voyage. Vous avez bien compris le système. Aujourd'hui, lorsqu'un groupe des gens du voyage s'installe illégalement sur une commune, il faut une semaine pour parvenir à le déloger et le maire souffre pour y parvenir. Il suffit qu'il se déplace de 500 mètres dans une autre commune et il faut recommencer la procédure. L'idée est de dire que le pouvoir de police doit appartenir au président de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Il prendra un arrêté ou une décision qui sera valable sur les 47 communes.

Nous devons donc optimiser certaines astuces, mais aujourd'hui, pour le pouvoir général de police, ce n'est pas du tout d'actualité. Par ailleurs, je pense sincèrement que procéder ainsi ne serait pas sain pour la survie des communes. Je sais bien que ce n'est pas la partie la plus simple. Nous pouvons peut-être réfléchir pour trouver des solutions pour vous aider dans les situations difficiles, parce que je sais que ce n'est pas simple. D'un autre côté, c'est quand même une prépondérance forte du maire de sa commune que d'avoir ce pouvoir de police. S'il le sous-traite, cela ne me paraît pas très...

M. CHAUCHEFOIN : Nous sommes bien d'accord sur le fond, Monsieur le Président, mais élargir les pouvoirs de police des maires des petites communes rurales lorsqu'ils ne sont pas en capacité de faire respecter le droit, c'est contreproductif. Plus les maires prendront des arrêtés, moins ils seront en capacité de les faire respecter. Il y a donc un accompagnement à apporter.

M. le Président : Je partage ton analyse. Nous devons y réfléchir et trouver le bon équilibre. Y a-t-il d'autres interventions ?

M. SERMIER : Monsieur le Président, puisque vous évoquez la nécessité de faire un débat, j'essaie de vous aider à le faire en prenant la parole. Je voudrais revenir sur l'esprit de la loi qui a conduit à mettre en place le pacte de gouvernance. Il s'agit d'abord qu'il puisse y avoir un travail également entre les Conseils Municipaux et l'assemblée délibérante de l'EPCI, parce que trop souvent, nous avons une difficulté de fonctionnement entre les uns et les autres. Je crois qu'il est important de pouvoir le rappeler. L'idée de sectoriser des réunions peut être intéressante, mais je crois qu'il faut quand même faire attention aux grands objectifs et aux délibérations issues de ces grands objectifs. Par exemple, ce soir, nous avons pris 30 délibérations. Je pense que ces 30 délibérations sont issues de politiques que nous avons décidées auparavant. Nous n'avons donc pas décidé d'une politique nouvelle. Prendre une délibération sur les transports pour réduire le coût est une délibération technique qui n'apporte pas forcément grand-chose à un débat sur un territoire.

Il me semble important qu'au moment où nous engageons de nouvelles politiques, cela puisse être comme le demandait le Maire de Crissey, des politiques de compétences qui soient transférées ou partagées, sur les compétences que nous avons, c'est au moment d'engager une politique forte nouvelle que nous devons pouvoir avoir le maximum d'adhésions. On parle beaucoup de démocratie participative. Nos concitoyens, pour l'essentiel, se sont exprimés lors des élections municipales. Nous avons plus de 600 conseillers municipaux sur les 47 collectivités. Je considère que ce sont d'abord eux les représentants et valides pour valider par la population, ou alors adressons-nous aux 54 000 personnes en permanence. Si nous voulons être productifs, je pense que les Conseils Municipaux de l'ensemble des 47 communes sont un élément essentiel, notamment sur les grandes orientations. Par exemple, si nous décidons d'aller vers une police d'agglomération, ce serait compliqué.

Admettons que nous ayons ce débat. Je crois que nous devrions vraiment l'avoir avec l'ensemble des 600 personnes qui souhaitent l'avoir, parce que derrière, si nous décidons de le faire, lorsque nous déciderons de mettre telle montant pour mettre des personnels en face, ce sera trop tard pour

roupspéter ou ce ne sera plus le moment de débattre. Le moment de débattre revient à l'organisation politique. Je ne dis pas cela pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, tu fais partie de l'AdCF (Assemblée des Communautés de Communes de France), mais nous voyons bien que c'est toute une réflexion à avoir concernant ce lien entre communes et communautés de communes. Nous avons intérêt à ce que cela fonctionne bien au niveau national, parce que si cela devait, sur le long terme, ne pas fonctionner, nous risquerions d'avoir, à ce moment-là, un système électoral remis en cause.

Il faut bien le dire, nous sommes tous là au deuxième niveau. Dans une ville comme Dole, les délégués communautaires ont peut-être été fléchés, mais franchement, ce n'est pas parce qu'ils ont été fléchés que les gens ont voté pour ou contre nous. Dans une commune rurale, on sait que c'est le maire, mais ce n'est pas pour cela que l'on vote pour ou contre le maire. Finalement, l'élection municipale ne donne pas réellement une légitimité démocratique à notre présence ici. Si nous avons ce débat, nous pourrions continuer à avoir ce système électoral qui n'est sans doute pas idéal, mais qui est quand même respectueux de la démocratie pour l'essentiel. En revanche, si cela ne fonctionne pas, et si cela ne fonctionne pas durablement dans les autres EPCI, nous pourrions avoir une remise en cause du système électoral. À ce moment-là, nous aurons un système électoral qui fera une élection directe pour les EPCI. Dans la foulée, nous ne pourrions plus avoir d'élection directe pour les municipales, ou les élections municipales perdront la totalité de leur intérêt si elles continuent à être mises en place.

C'est un débat à ouvrir, un débat de fond que nous devons avoir et qu'il faut largement partager, car je crois que ce n'est ni plus ni moins que l'orientation pour les prochaines décennies, de notre système français du bloc communes-communautés de communes. Je crois que c'est important. Cela peut paraître un débat un peu perché quand on se dit que l'important est de savoir si l'on met un bus entre Châtenois et Dole (je dis cela comme cela, pour réveiller tout le monde). Je crois qu'au-delà de ces problèmes du quotidien, qui sont extrêmement importants, car c'est là-dessus que nos électeurs et nos habitants nous jugent, nous devons être capables d'ouvrir vraiment une réflexion sur la gouvernance du bloc communes-communauté de communes si nous voulons qu'il soit performant et si nous ne voulons pas qu'il soit la mort programmée des communes à long terme, ce qu'évidemment, je ne souhaite pas. Vous connaissez tous mon engagement pour la commune, qu'elle soit urbaine ou rurale.

M. le Président : Je partage cette réflexion. Tu as cité l'AdCF, association dans laquelle je siège. La vraie réflexion est que le groupe communal soit plus solidaire. Aujourd'hui, notre problème est que le législateur ne nous a pas encore beaucoup aidés. Je trouve qu'aujourd'hui, nous avons un système où les 47 communes, pour parler de nous, gardent les 47 autonomies, et c'est très compliqué. Aujourd'hui, un des projets importants que nous avons mis en place concerne par exemple le pacte fiscal. Le pacte fiscal n'est pas contraignant. Je fais partie de ceux qui, à l'AdCF, plaident pour que le pacte fiscal soit exécuté, sous réserve qu'il soit voté à une majorité qualifiée, et pas qu'il passe avec 51 voix, contre 49. Pour créer une véritable solidarité territoriale, nous devons avoir une lecture du bloc communal. Je défends aussi l'idée que les votes doivent rester au niveau des communes, parce que dès que l'on commence à faire un vote au niveau de l'intercommunalité, on va tuer les communes, ce qui n'est pas l'objectif et ce qui n'est pas du tout la priorité aujourd'hui.

En revanche, nous devons trouver un fonctionnement plus performant. Pour cela, une partie doit être « contraignante ». De plus, cela veut dire qu'à chaque mandat, on risque de remettre en cause des avancées. Ce n'est pas simple, mais nous devons aller plus loin. Nous avons essayé modestement et nous avons commencé par ce biais en ouvrant les commissions pour que tous les conseillers municipaux puissent y participer. C'est un problème que vous connaissez bien dans vos communes : aujourd'hui, de nombreux conseillers municipaux ne se sentent pas du tout concernés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, alors que lorsque je passe en revue le rapport, on voit que de nombreux sujets passent par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole. Or les gens n'en sont pas conscients, et souvent, ils viennent voir les maires ou les délégués que vous êtes, mais ils ne se rendent pas compte que de nombreux sujets sont passés au niveau de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Y a-t-il d'autres interventions ?

M. PAUVRET : Merci, Monsieur le Président. Tout à l'heure, vous avez évoqué les deux villes qui avaient les polices municipales, mais vous avez oublié de citer Damparis. Je voulais simplement vous le dire.

M. le Président : Pardon, je n'ai pas compris. Pourriez-vous retirer votre masque simplement pour parler ?

M. PAUVRET : À force de l'avoir, on l'oublie (*rires*). Vous avez évoqué tout à l'heure les deux communes qui avaient des polices municipales, mais il y en a une troisième : Damparis.

M. le Président : Oui, vous avez raison. Excusez-moi.

M. PAUVRET : C'est important de le préciser.

M. le Président : Vous avez raison, excusez-moi. Il y a aussi un policier à Saint-Aubin. Il faut que je mette mes fiches à jour. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, il me reste à vous remercier de cette sagesse. Je vous donne rendez-vous à la prochaine assemblée.

La séance est levée à 20 heures 40.